



REGROUPEMENT DES
NATURALISTES
ARDENNAIS

ETUDE D'IMPACT FAUNE/FLORE/HABITATS/ZONES HUMIDES PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BRECY-BRIERES (08)

Octobre 2024

REgroupement des Naturalistes ARDdennais
3 Grande Rue, 08430 Poix-Terron
contact@renard-asso.org - 03.24.33.54.23
Association loi 1901 – n° siret : 424 892 925 000 27
Renard roux ©Kevin Georgin



Rédaction : Clément ASCAS, Chargé d'études ; Lilian PONCELET-QUINTARD, Chargé de missions

Appui technique et relecture : Nicolas HARTER, Directeur

Inventaire de terrain : Clément ASCAS, Chargé d'études ; Lilian PONCELET-QUINTARD, Chargé de missions ; Nicolas HARTER, Directeur

Pour le compte de : SCEA ARGONN'OEUF
3 rue Justine
08400 Brécy-Brières

Date : 02/10/2024

Clauses particulières :

- L'association ReNArd reste propriétaire des données issues de sa base et des observations réalisées sur le terrain lors du suivi et se réserve le droit de les utiliser dans le cadre d'autres études et travaux.
- Les rapports d'expertise rédigés par le ReNArd restent sa propriété jusqu'à complet règlement de l'ensemble des sommes dues par le donneur d'ordre.
- Cette étude n'est pas extrapolable pour d'autres études similaires sur un autre site même proche géographiquement.
- Le client dispose d'un délai de trente jours après le rendu du dossier pour émettre des réclamations ou des modifications. Passé ce délai, le dossier sera considéré comme définitif.
- Enfin, l'association fera preuve d'un devoir de discrétion et de confidentialité dans le cadre de l'étude demandée.

SOMMAIRE

Cadre et objectifs	11
Première partie.....	12
A. Zone d'implantation potentielle	13
B. Zone d'étude.....	14
Deuxième partie	17
A. Recherches bibliographiques	18
1. Méthodologie de recherche	18
2. Résultats bibliographiques	18
3. Synthèse de la recherche bibliographique	20
B. Continuité écologique – Trame verte et bleue – Etat initial	21
1. Intégration du projet dans le SRCE	21
2. Intégration du projet dans les continuités écologiques locales	24
a. Trame bleue	24
b. Trame verte.....	24
3. Synthèse de l'analyse de la Trame verte et bleue	26
C. Recherche de zones humides – Etat initial	27
1. Méthodologie de recherche	27
a. Protocole vis-à-vis de la flore et des habitats	27
b. Critère pédologique	28
2. Résultats des recherches de zones humides	29
a. Flore	29
b. Habitats.....	30
c. Relevé pédologique	31
3. Définition des zones humides	33

C.	Inventaire de la flore et Cartographie des habitats – Etat initial	34
1.	Flore.....	34
2.	Habitats	34
3.	Résultats Flore et Habitats	35
a.	Flore	35
b.	Cartographie du site.....	38
D.	Avifaune – Etat initial	41
1.	Méthodologie d'inventaire	41
2.	Limites de la méthodologie	42
3.	Résultats des inventaires avifaunistiques.....	42
a.	Avifaune hivernante.....	44
b.	Avifaune en migration prénuptiale	46
c.	Avifaune nicheuse	47
d.	Avifaune en migration postnuptiale	49
e.	Avifaune bibliographiée	50
4.	Synthèse de l'analyse avifaunistique.....	53
E.	Rhopalocères – Etat initial	54
1.	Méthodologie	54
2.	Limites méthodologiques	54
3.	Résultats	55
4.	Synthèse des analyses des rhopalocères.....	56
F.	Autres faunes – Etat initial.....	57
1.	Amphibiens.....	57
2.	Reptiles	57
3.	Mammifères	57
4.	Odonates	58
5.	Synthèse des analyses « autres faunes »	59
G.	Synthèse des taxons et statuts associés	60
1.	Faune du site	60
2.	Flore du site	64

H.	Conclusion globale des résultats	68
Troisième partie.....		69
A.	Etat de connaissance sur la zone d'étude	70
B.	Sensibilités vis-à-vis de la Trame verte et bleue	71
1.	Sensibilités sur la Trame Bleue	71
2.	Impacts sur la Trame verte	71
3.	Synthèse des impacts bruts du projet sur la Trame Verte et Bleue	71
C.	Sensibilités vis-à-vis des zones humides	72
D.	Sensibilités vis-à-vis de la flore	72
E.	Sensibilités vis-à-vis des habitats	72
F.	Sensibilités de l'avifaune	74
1.	Avifaune – sensibilité en période de migration	74
2.	Avifaune – sensibilité en période de nidification	74
3.	Avifaune – sensibilité en période d'hivernage	77
4.	Avifaune – sensibilité des espèces	77
G.	Sensibilité des rhopalocères	80
H.	Sensibilité des autres faunes.....	81
1.	Amphibiens.....	81
2.	Reptiles	81
3.	Mammifères terrestres	81
4.	Odonates	81
I.	Synthèse des sensibilités de la zone d'étude	82
Quatrième partie		84
A.	Description du projet.....	85
B.	Identification des impacts bruts – habitats.....	87

C.	Identification des impacts bruts – Avifaune.....	87
1.	Impacts en phase de travaux.....	87
a.	En période de migration	88
b.	En période de nidification	88
c.	En période d'hivernage	88
2.	Impacts en phase d'exploitation	89
a.	En période de migration	89
b.	En période de nidification	89
c.	En période d'hivernage	89
D.	Impacts cumulatifs	90
E.	Synthèse des impacts bruts potentiels du projet	90
Cinquième partie		92
A.	Mesures d'évitements	93
B.	Mesures de réduction.....	93
C.	Impacts résiduels après l'application des mesures d'évitements et des mesures de réduction	94
D.	Mesures de plus-value environnementales	95
F.	Suivi environnemental.....	97
Sixième partie.....		98
A.	Scénario de référence : objectifs	99
B.	Scénario tendanciel	99
C.	Scénario de référence.....	100
D.	Conclusion	100
Septième partie		101
A.	Compatibilité SRCE	102

B.	Dossier de demande d'autorisation de défrichement	102
C.	Dérogation à la législation sur les espèces protégées.....	102
D.	Travaux au titre de la loi sur l'eau	102
E.	Etude d'incidence natura 2000.....	103
Conclusion générale.....		105
Bibliographie		107

FIGURES

Figure 1.	Zone d'étude.....	15
Figure 2.	Zones réglementées aux alentours du site.....	16
Figure 3.	Trame verte définie par le SRCE	22
Figure 4.	Trame bleue définie par le SRCE.....	23
Figure 5.	Trame verte à l'échelle locale	25
Figure 6.	Traits rédoxiques à gauche et traits réductiques à droite	28
Figure 7.	Classes d'hydromorphie des sols.....	29
Figure 8.	Localisation des sondages pédologiques	32
Figure 9.	Cartographie des habitats.....	39
Figure 10.	Localisation de l'ensemble des données d'avifaune	43
Figure 11.	Localisation des sensibilités vis-à-vis des habitats.....	73
Figure 12.	Localisation des haies au sein de la ZIP.....	76
Figure 13.	Localisation du projet de parc agrivoltaïque (@Ingelios).....	86
Figure 14.	Exemple de localisation pour une plantation de haies	96
Figure 15.	Localisation de la ZIP par rapport aux sites Natura 2000 dans un rayon de 20km.....	104

TABLEAUX

Tableau 1.	<i>Espèces intégrées à l'aide de la recherche bibliographie</i>	19
Tableau 2.	<i>Plantes indicatrices des zones humides</i>	30
Tableau 3.	<i>Synthèse des résultats pédologiques</i>	31
Tableau 4.	<i>Flore du site</i>	35
Tableau 5.	<i>Habitats relevés au sein du site d'étude</i>	38
Tableau 6.	<i>Dates de passages des inventaires avifaune</i>	41
Tableau 7.	<i>Liste des espèces d'avifaune hivernantes</i>	44
Tableau 8.	<i>Liste des espèces d'avifaune en migration prénuptiale</i>	46
Tableau 9.	<i>Liste des espèces d'avifaune inventoriés en période de reproduction</i>	47
Tableau 10.	<i>Liste des espèces d'avifaune en migration postnuptiale</i>	49
Tableau 11.	<i>Avifaune bibliographique dans un rayon d'1km autour de la ZIP</i>	50
Tableau 12.	<i>Dates et conditions météorologiques des passages d'inventaires des rhopalocères</i>	54
Tableau 13.	<i>Liste des espèces de rhopalocères inventoriées</i>	55
Tableau 14.	<i>Liste des espèces de mammifères intégrés grâce à la recherche bibliographique</i>	58
Tableau 15.	<i>Liste des espèces d'odonates intégrées grâce à la recherche bibliographique</i>	59
Tableau 16.	<i>Récapitulatif des espèces de faune inventoriées, avec leur statut de conservation et de protection</i>	60
Tableau 17.	<i>Récapitulatif des espèces de flore inventoriées, avec leur statut de conservation et leur niveau de rareté</i>	64
Tableau 18.	<i>Etat des lieux de connaissance sur les études et taxons étudiés sur la zone d'étude</i>	70

Tableau 19.	<i>Synthèse de la sensibilité des espèces d'avifaune recensées au sein de la ZIP</i>	<i>78</i>
Tableau 20.	<i>Synthèse des sensibilités par taxon.....</i>	<i>82</i>
Tableau 21.	<i>Synthèse des impacts potentiels par taxon</i>	<i>90</i>
Tableau 22.	<i>Synthèse des impacts bruts en phase de travaux après la mise en place de mesures.....</i>	<i>94</i>
Tableau 23.	<i>Liste des sites Natura 2000 dans un rayon de 20km autour de la ZIP</i>	<i>103</i>

CADRE ET OBJECTIFS

La société ARGONN'ŒUF est une société qui pratique un élevage avicole sur la commune de Brécy-Brières (08). Le projet est d'implanter un parc photovoltaïque sur les parcelles autour des bâtiments d'élevage des poules pondeuses. Dans une phase de pré-étude, la réglementation (Loi Grenelle II) soumet ce type de projet à fournir une étude d'impact environnemental. Dans ce cadre, le Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd) s'est vu confier la réalisation de ce diagnostic courant mai 2023. Cette étude s'articule autour de différents volets environnementaux comprenant la cartographie du site ainsi que l'étude de la flore et de la faune sauvage.

La problématique liée à l'installation de parcs photovoltaïques tient principalement à la perte d'habitat de la faune et de la flore. C'est pourquoi, le but de cette étude est de faire un état initial afin de déterminer si les travaux d'installation et l'exploitation qui en découlent sont susceptibles d'impacter le site de manière plus ou moins forte, allant du dérangement des espèces utilisatrices de la zone (chasse, reproduction...), jusqu'à la destruction simple des habitats ou des espèces sensibles. En fonction du scénario impactant, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront appliquées en conséquence.

L'étude d'impact ne prétend pas étudier de manière exhaustive, mais recherche plutôt les enjeux environnementaux les plus importants vis-à-vis du projet. Elle a été réalisée selon le principe de proportionnalité des enjeux : Les enjeux environnementaux pesant d'ordinaire peu sur les projets photovoltaïques, les études ont alors été menées avec une pression d'inventaire proportionnel.

Un diagnostic complet Faune/Flore/Habitat nécessite donc de réaliser différents inventaires, tous cadrés dans le temps suivant le cycle biologique des espèces. Le présent rapport fait le bilan des recherches de la faune et de la flore sur une période d'un an : de juin 2023 jusqu'à juillet 2024. L'étude d'impact qui suit intègre les études d'inventaires commentés avec les enjeux et sensibilités associés ainsi que les démarches « Evitement, Réduction et Compensation » (ERC) issues des échanges avec le porteur de projet.

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE

A. ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone d'implantation potentielle (ZIP) correspond à la zone d'implantation pressentie du projet. Suivant les objectifs du porteur du projet et les échanges avec les différents acteurs de développement du projet, elle sera à terme utilisée en tout ou partie pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Elle est représentée dans la Figure 1 page 15.

Placé sur le territoire de la vallée de l'Aisne, le projet s'installe dans un secteur qui abrite une biodiversité remarquable, notamment aux bords du cours d'eau. Plus précisément, le projet s'installe sur les plateaux de la commune de Brécy-Brières, dans les Ardennes. La zone d'implantation se trouve au milieu d'une zone où est pratiquée l'agriculture intensive. De nombreuses terres labourables enclavent le site.

Plus largement, plusieurs zones réglementaires se trouvent aux abords de la ZIP : une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), le site Natura 2000 « **Prairies de la vallée de l'Aisne** » ; une Zone de Protection Spéciale (ZPS), le site Natura 2000 « **Vallée de l'Aisne à Mouron** » ; trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) de type 1 ; une ZNIEFF de type 2. Ces zones réglementaires sont localisées sur la Figure 2 page 16.

B. ZONE D'ETUDE

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est cadrée sur une zone précise. Cependant, la faune n'est pas cantonnée à cette zone seule : le périmètre d'inventaire faunistique a donc débordé de 50 mètres sur le périmètre direct du site correspondant à l'aire d'étude immédiate.

Ainsi, plusieurs habitats susceptibles d'abriter des taxons « cibles » ont été inclus dans certains suivis. On notera notamment la présence de terres labourées autour du site d'Argonn'oeuf.

Une Aire d'étude étendue a également été déterminée, elle correspond à un périmètre d'1 km autour de la ZIP. L'aire d'étude immédiate, l'aire d'étude étendue et la ZIP sont modélisées dans la Figure 1 page suivante.

L'analyse de la flore ne s'est pas étendue hors des limites du site car beaucoup moins mobile dans l'espace.

Enfin, la recherche bibliographique pour la faune a, elle, été étendue dans un rayon de 1 kilomètre autour de la ZIP, ce qui correspond à l'aire d'étude étendue.

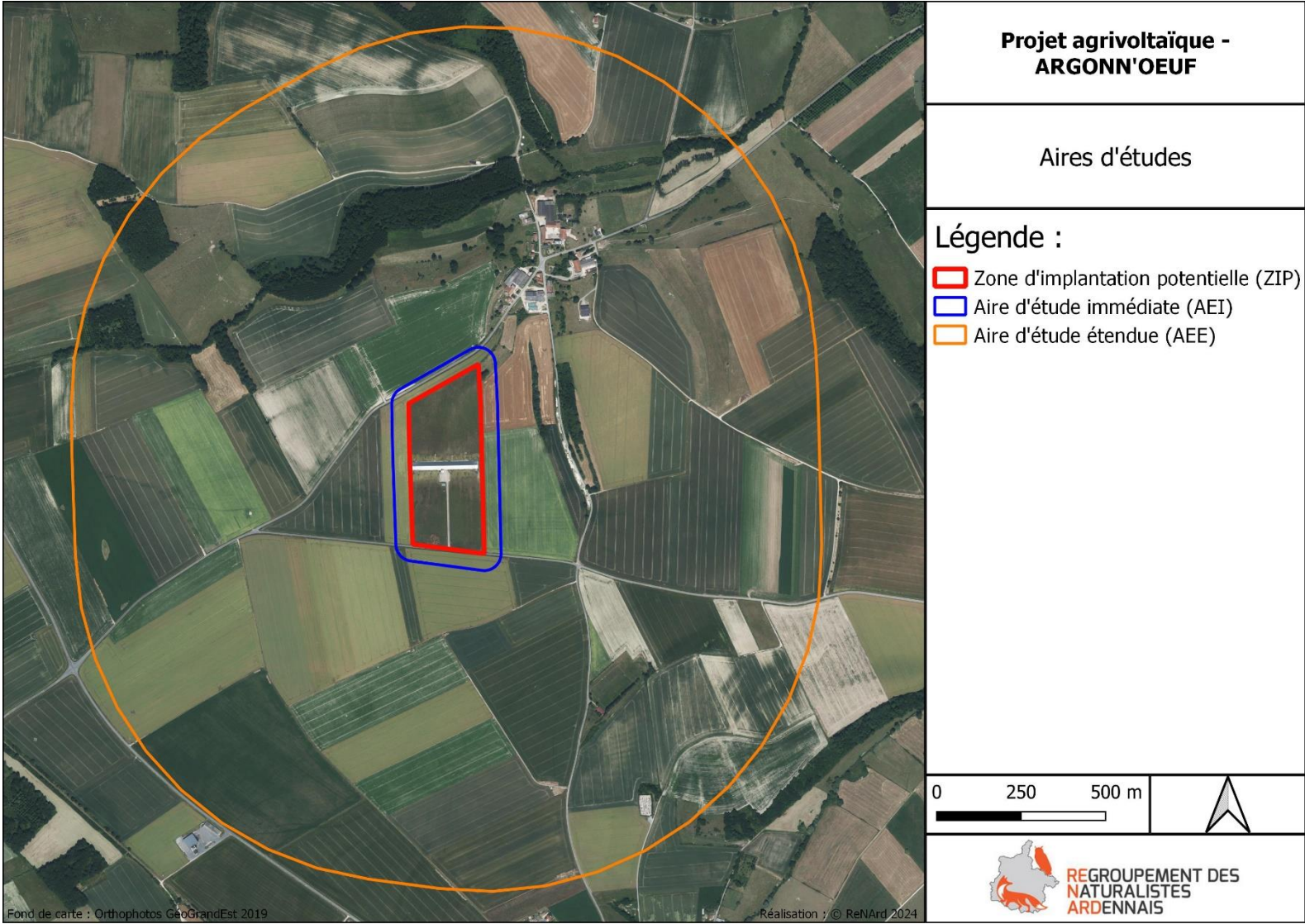


Figure 1. Zone d'étude

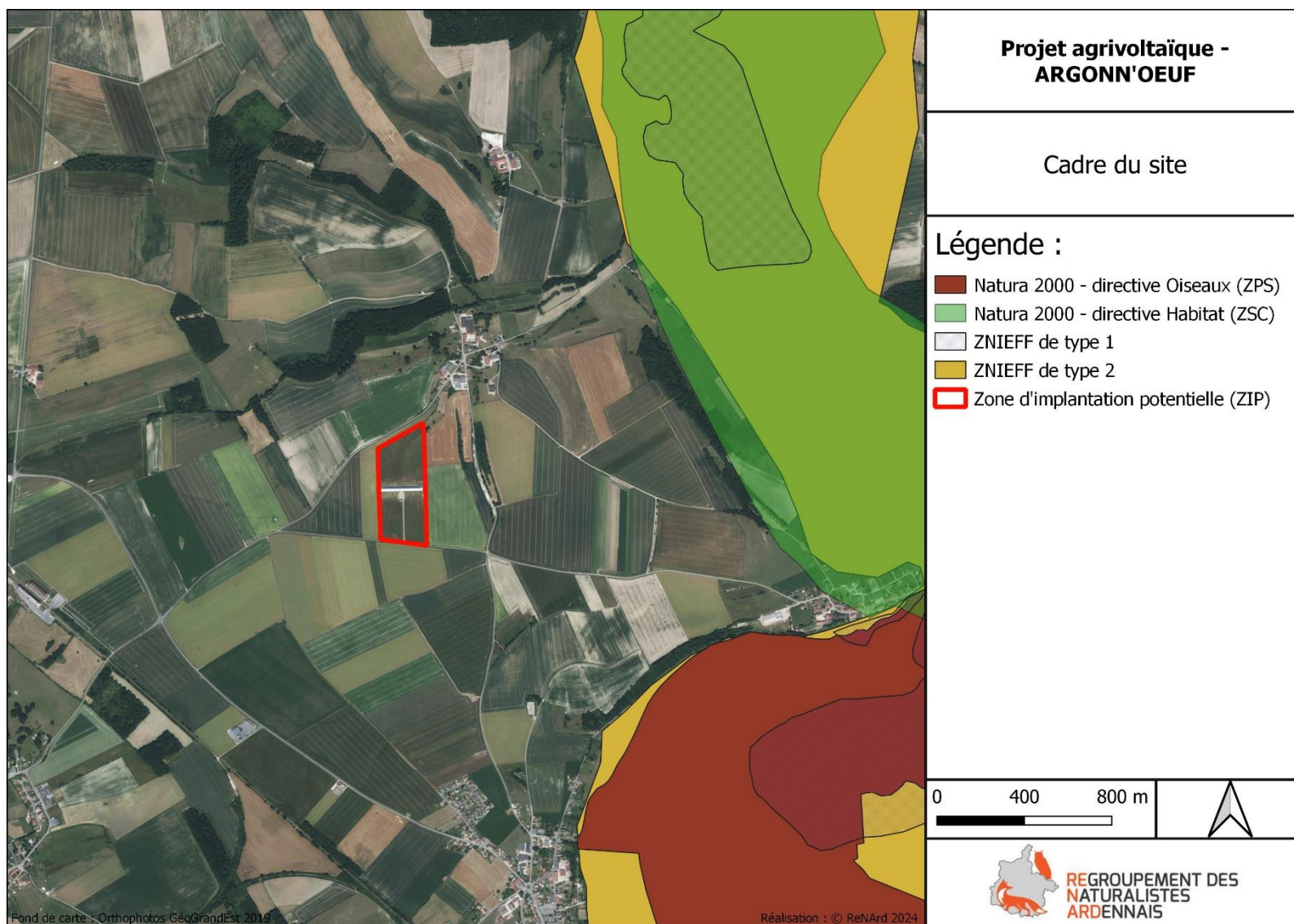


Figure 2. Zones réglementées aux alentours du site

DEUXIEME PARTIE

ETAT INITIAL

Dans le cadre des inventaires, plusieurs protocoles ont été mis en place pour répondre à la demande d'inventaire « complet » du site d'étude. Cependant, lors de la réalisation des différents protocoles, chaque intervenant ne s'est pas cantonné à un seul taxon d'inventaire et a également noté toutes les espèces observées. Ainsi, certaines espèces ont été répertoriées hors protocole mais dans le cadre de l'étude. Celles-ci ont été intégrées aux résultats des inventaires terrains.

A. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Méthodologie de recherche

Avant prospection du site, une recherche bibliographique toute faune a été menée sur la base de données du ReNArd afin de mieux cerner les connaissances déjà acquises sur le site. La plateforme internet « Faune Champagne Ardenne » permet aux ayants droits de consulter et dans certains cas d'exploiter les données brutes des observations saisies par les utilisateurs. Il est à préciser que seules les données issues des utilisateurs ayant acceptés l'utilisation de leurs données par l'association ont été prises en compte.

Les observations disponibles sont saisies avec plus ou moins de précisions sûres : la localisation (localisation précise ou au lieu-dit) et les conditions (comportement, sexe, âge...).

Dans le cas présent, les données bibliographiques disponibles hors inventaire ont toutes été renseignées avec une localisation précise. Les données situées sur le site et dans le rayon de 1 kilomètre ont été prises en compte. Cantonnées sur un périmètre précis, les recherches bibliographiques ont également été bornées dans le temps sur une période de 10 ans entre 2012 et 2022. En l'occurrence, l'export de données a été fait entre le 10/01/2012 et le 31/12/2022.

2. Résultats bibliographiques

Les recherches bibliographiques ont donné lieu à l'intégration de plusieurs espèces absentes dans les inventaires de l'étude. Celles-ci ont toutes été localisées sur le site d'étude entre 2012 et 2022 et sont issues des bases de données de l'association. Seules les espèces absentes des inventaires terrains ont été retenues ici. Le périmètre étant assez large, une colonne a été attribuée à la zone d'observation suivant l'aire d'étude immédiate et l'aire d'étude étendue.

Ces espèces ont été renseignées avec leur année de dernières observations dans le Tableau 1 page suivante.

Tableau 1. Espèces intégrées à l'aide de la recherche bibliographie

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
Avifaune			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2012	étendue
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2013	étendue
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	2022	étendue
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	2018	étendue
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	2019	étendue
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2019	étendue
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	2022	étendue
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	2019	étendue
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2022	étendue
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2022	étendue
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2021	étendue
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	2017	étendue
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	2015	étendue
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	2012	étendue
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	2016	étendue
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	2022	étendue
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2020	étendue
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2016	étendue
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2022	étendue
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2020	étendue
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2022	étendue
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2022	étendue

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2022	étendue
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	2018	étendue
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Ouette d'Égypte	2022	étendue
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	2020	étendue
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	2014	étendue
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2018	étendue
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2022	étendue
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2022	étendue
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2021	étendue
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	2014	étendue
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	2018	étendue
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2022	étendue
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2022	étendue
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	2015	étendue
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	2012	étendue
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2017	étendue
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	2022	étendue
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	2018	étendue
Mammifères			
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	2021	étendue
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	2022	étendue
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	2014	étendue
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2019	étendue

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	2017	étendue
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2020	étendue
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	2021	étendue
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	2012	étendue
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	2019	étendue
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	2022	étendue
<i>Talpa europaea</i>	Taube d'Europe	2012	étendue
Autres			
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	2018	étendue

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	2017	étendue
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	2018	étendue
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	2018	étendue
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	2018	étendue
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	2018	étendue
<i>Platynemmis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre	2018	étendue
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	2015	étendue
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	2012	étendue

3. Synthèse de la recherche bibliographique

Les recherches bibliographiques ont été réalisées à l'aide de différentes ressources disponibles, principalement Faune Champagne-Ardenne.

Une large plage de données sur l'avifaune, et moins large sur les mammifères et l'autre faune (reptiles, entomofaune, amphibiens...) a pu être trouvée et incluse dans les parties appropriées sur le périmètre étendu.

Aucunes données bibliographiques supplémentaires localisées sur la ZIP ont été trouvées.

B. CONTINUITE ECOLOGIQUE – TRAME VERTE ET BLEUE – ETAT INITIAL

1. Intégration du projet dans le SRCE

Dans cette étude, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) pris en compte pour l'analyse de trames vertes et bleues correspond à l'ancien SRCE de l'ancienne région administrative Champagne-Ardenne. En effet, au moment de la rédaction du rapport, la grande région Grand Est ne dispose pas de document fusionné des trois régions : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Les Trames vertes et bleues ainsi définies ont été modélisées sur les Figure 3 et 4, pages suivantes.

Pour rappel, le SRCE est un schéma théorique permettant de mettre l'accent sur des zones à l'intérêt pressenties. Les études de terrain prennent ainsi appui sur ce schéma et pourront affirmer, ou infirmer, la présence réelle de tels corridors. La trame locale, définie dans les parties suivantes, témoigne d'une application et d'une observation plus concrète sur le terrain.

La ZIP et sa périphérie directe s'inscrivent dans un contexte de corridor pauvre. En effet, aucun corridor écologique défini par le SRCE traverse la ZIP et ses abords immédiats. Un corridor humide passe à 260m de la ZIP, mais aucun lien n'existe entre la ZIP et le corridor humide. Également, un réservoir de biodiversité ouvert est présent à 1 100m de la ZIP, avec de nouveau aucun lien entre la ZIP et ce dernier.

D'un point de vue global, le site se place dans un contexte de Trame verte et bleue absentes vis-à-vis du SRCE.

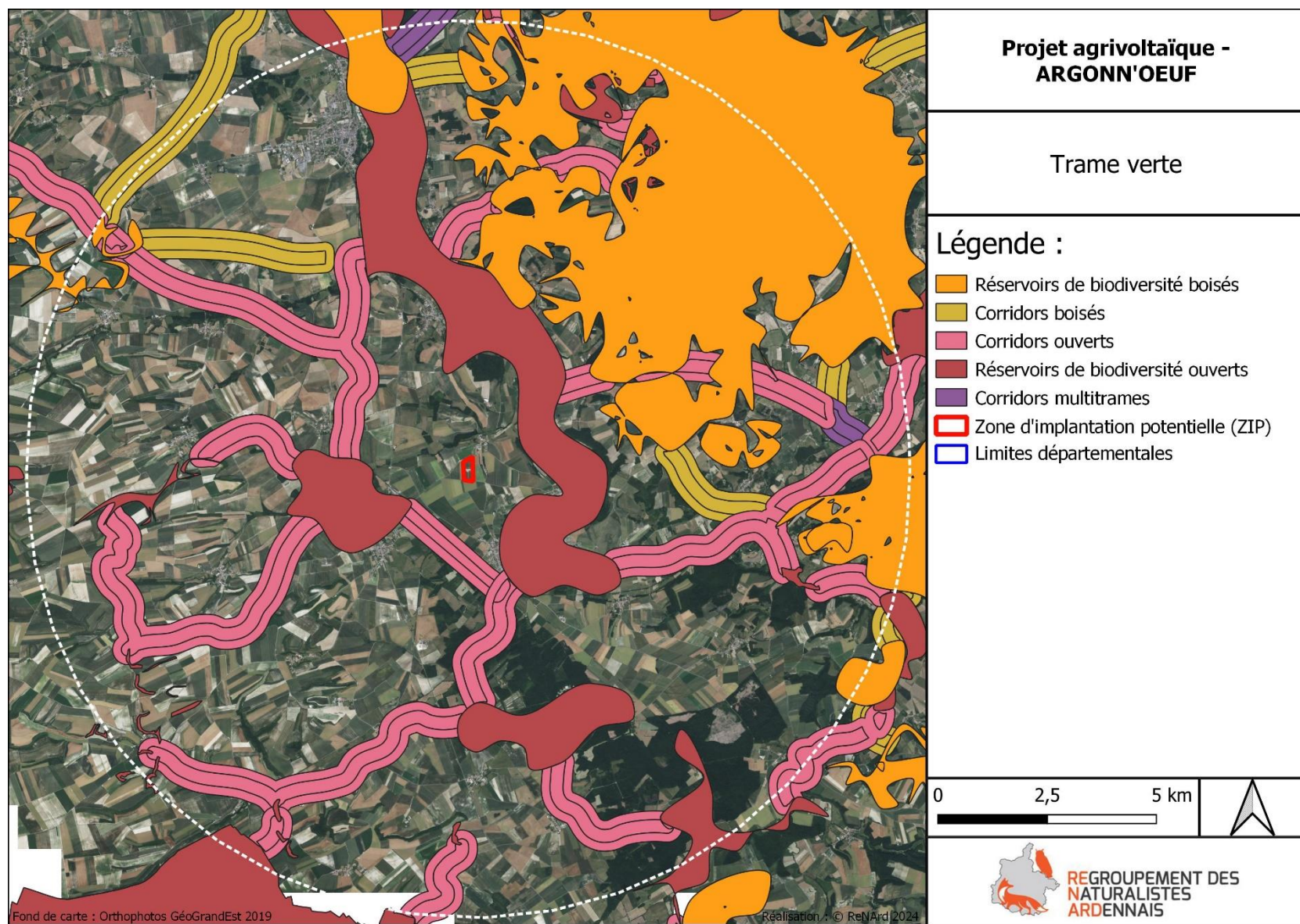


Figure 3. Trame verte définie par le SRCE

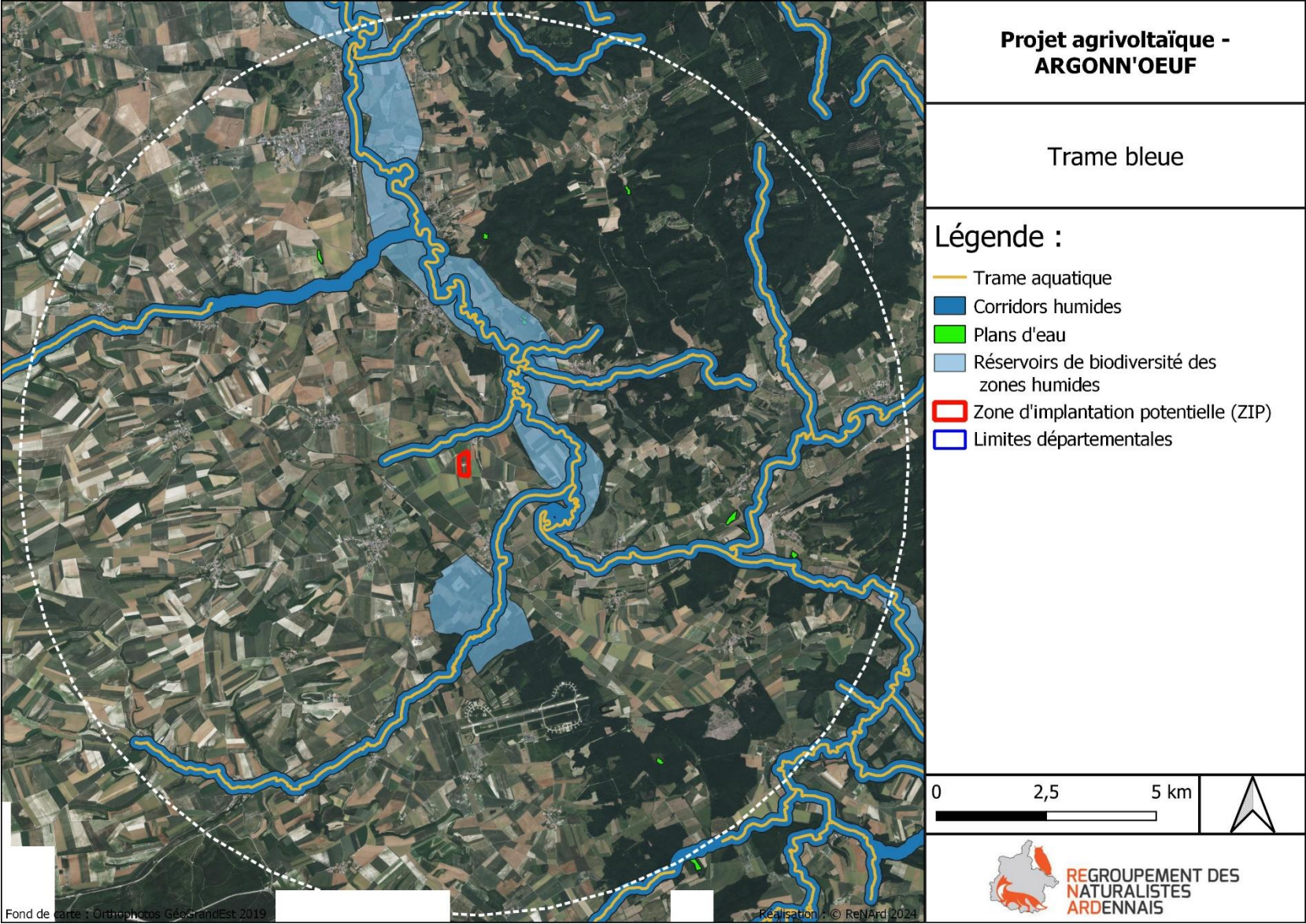


Figure 4. Trame bleue définie par le SRCE

2. Intégration du projet dans les continuités écologiques locales

a. Trame bleue

Sur une échelle locale, la trame bleue correspond à un ensemble de cours d'eau (rivières, ruisseaux, zones humides...) permettant le déplacement des espèces inféodées à ces milieux.

Ainsi, en prenant en compte la ZIP et ses abords immédiats, aucun cours d'eau, fossé humide ou zone humide n'est présent.

La Trame bleue est donc absente à l'échelle locale du site.

b. Trame verte

Sur une échelle locale, la trame verte se définit par un ensemble de boisements, de haies, de friches ou d'équivalents permettant le déplacement de la faune et/ou le déroulement de son cycle biologique en tout ou en partie. Les corridors écologiques sont projetés lorsque ces éléments sont proches, formant ainsi un ensemble de « pas japonais » reliés par des couloirs écologiques, modèle commun de définition de la trame verte et bleue.

Les observations de terrain ont permis de noter quelques éléments (haies, arbres isolés...) sur le site. Premièrement, plusieurs petites haies ont été plantées par l'exploitant du site. Cependant, ces haies sont jeunes, et ne feront pas de lien avec un autre corridor à l'avenir. Deuxièmement, on observe un ensemble d'arbre en « pas japonais » au Nord-Est du site. La première haie se situe à 150m de la ZIP. Ces entités écologiques sont représentées dans la Figure 5 ci-dessous.

En somme, les jeunes haies et linéaire d'arbres sur le site et ses abords sont éloignés des entités constituant la Trame verte autour du site. De plus, aucun lien n'existe entre ces éléments. Ainsi, **la Trame verte est absente à l'échelle locale du site.**

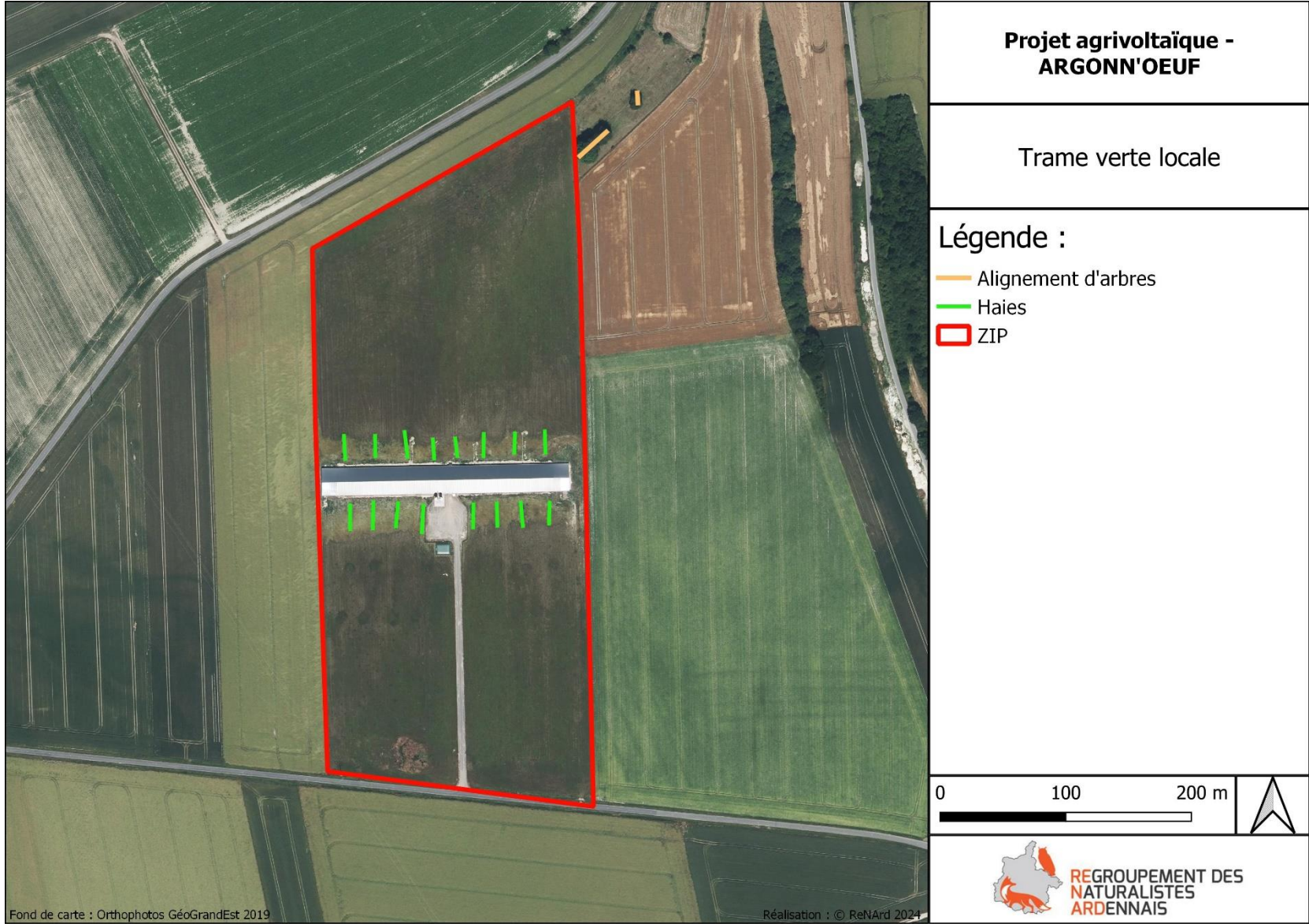


Figure 5. Trame verte à l'échelle locale

3. Synthèse de l'analyse de la Trame verte et bleue

Les recherches liées à l'étude de la Trame verte et bleue se sont appuyées sur deux éléments : la Trame verte et bleue définie dans le SRCE, et une Trame locale, plus fine, prenant en compte différents éléments liés aux habitats et déplacements des espèces au sein du site.

La TVB locale est absente, en raison de l'absence d'éléments de la Trame bleue, et d'éléments liant des corridors appartenant à la Trame verte. Le constat est le même pour les corridors du SRCE.

C. RECHERCHE DE ZONES HUMIDES – ETAT INITIAL

1. Méthodologie de recherche

Aux yeux de la réglementation, une zone humide peut se caractériser à l'aide du critère de la flore et de l'habitat. Ainsi, la méthodologie employée s'est articulée autour de ces étapes :

- Un critère Flore/Habitat ;
- Et un critère pédologique.

Les deux critères sont d'ordinaire étudiés sur un même point de relevé. Cependant, la prairie s'est avérée très homogène. En effet, cette dernière est issue de la remise en herbe d'une parcelle de culture à l'aide d'un semis prairial datant de moins de 4 ans. La recherche de la flore ne montrant pas de plante particulièrement indicatrice, la recherche a alors été globale sur tout le site d'étude, afin d'observer une éventuelle présence d'espèce indicatrices, en recouvrement supérieur à 50 % du sol.

On notera d'ores et déjà que la ZIP se situe sur le grand ensemble du Bassin parisien, ensemble d'ordinaire drainant, et plus précisément ici, de sable vert sur gaize (roche micro-poreuse). Il est alors plus qu'improbable de constater la présence de zone humide sur la ZIP.

a. Protocole vis-à-vis de la flore et des habitats

Comme précisé précédemment, il s'agit ici d'une prairie semée récemment. Aussi, l'inventaire de la flore a été global sur la zone d'étude afin de chercher d'éventuelle zone de présence de plante indicatrice de zone humide (liste de plantes hygrophiles fixée dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008). Afin de classer le relevé en zone humide il est alors nécessaire que les plantes relevées, inscrites dans la liste, soient plus de 50 % dominantes sur un carré de 25 m² (relevé flore classique en situation prairial).

L'habitat déterminé durant la partie « flore et habitat » est également comparé à la liste des habitats définis en zone humide dans l'arrêté ministériel.

Les relevés floristiques ont eu lieu le 04/06/2023.

b. Critère pédologique

Comme précisé précédemment, le secteur géologique est drainant. Le maillage des relevés a alors été réalisé sur une échelle large avec une dizaine de sondages sur le site d'étude.

Pour répondre aux besoins de l'étude, un carottage sur 1 mètre 20 de profondeur a été réalisé à l'aide d'une tarière.

Les carottes ainsi prélevées le 15/02/2024 ont été disposées en longueur sur une surface graduée. Leur observation a permis de déterminer la nature du sol en profondeur grâce aux différents horizons.

Le profil recherché pour la caractérisation d'une zone humide comprend trois critères hydromorphiques :

- Des traits rédoxiques, se traduisant par des taches d'oxydation du fer rouge dans le sol comme le montre la Figure 6 ci-dessous.
- Des horizons réductiques, se traduisant par des taches de réductions bleutées dans le sol. Cet horizon n'a pas été retrouvé sur le terrain, d'où l'absence de figure.
- Des horizons histiques, se traduisant par de la tourbe. Cet horizon n'a pas été retrouvé sur le terrain, d'où l'absence de figure.



Figure 6. Traits rédoxiques à gauche et traits réductiques à droite

La profondeur et la largeur de ces traits définissent alors la nature du sol suivant le schéma réglementaire, réalisé par le Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée, en Figure 7, page suivante.

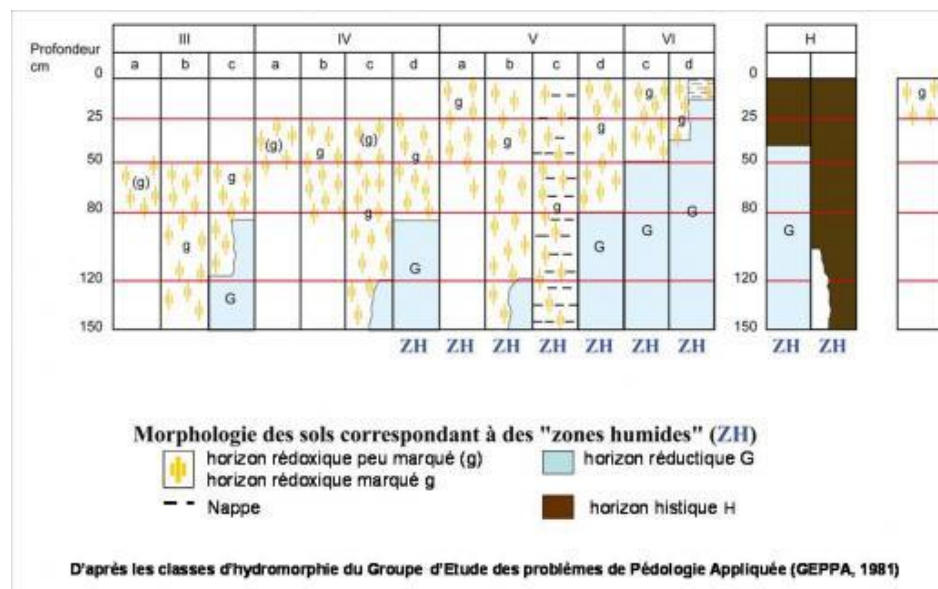


Figure 7. Classes d'hydromorphie des sols

2. Résultats des recherches de zones humides

a. Flore

Lors de la recherche globale de la Flore sur le site effectuée en juin 2023, 4 plantes indicatrices d'humidité ont été observées. Ces plantes sont loin d'être répandue sur la ZIP et se retrouve de manière très dispersée sur le site.

Le Tableau 2 ci-dessous répertorie les plantes identifiées au titre de l'arrêté ministériel statuant sur la détermination des zones humides.

Tableau 2. Plantes indicatrices des zones humides

Nom latin	Nom commun
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorsonère humble

Les plantes indicatrices ne couvrent pas assez de surface pour déterminer une zone humide par le critère flore.

b. Habitats

Les habitats déterminés précédemment ont été comparé avec leur classification vis-à-vis de [l'arrêté ministériel modifié du 24 juin 2008](#). Aucun habitat identifié sur le site n'est inscrit dans l'arrêté en question. Aussi, **aucune zone humide n'a été déterminée grâce au critère habitat.**

c. Relevé pédologique

Une dizaine de sondage a été réalisée sur le site. Les sondages ont été réparties de manière à couvrir tout le site d'étude en comprenant les différents niveaux topographiques présents.

Le Tableau 3 ci-dessous synthétise les résultats des relevés pédologiques. Les photographies des sondages sont disponibles en annexe du document.

Tableau 3. Synthèse des résultats pédologiques

Numéro de relevé	Trace d'oxydoréduction	Trace de réduction	Définition du relevé	Remarques
1	35 cm	/	Non-humide	Les traces sont très dispersées.
2	40 cm	/	Non-humide	
3	40 cm	/	Non-humide	Horizon blanc très appauvrie vers 100 cm.
4	50 cm	/	Non-humide	Sable vert marqué sous 90-100 cm.
5	50 cm	/	Non-humide	Refus de tarière (cailloux/roche mère dégradé) vers 70 cm.
6	25 cm	/	Non-humide	Sable vert marqué vers 30 cm puis refus de tarière vers 75 cm (cailloux/roche mère dégradé)
7	30 cm	/	Non-humide	Sable vert marqué vers 50 cm puis refus de tarière vers 80 cm (cailloux/roche mère dégradé)
8	15 cm	/	Non-humide	Sable vert marqué vers 40 cm puis refus de tarière vers 100 cm (cailloux/roche mère dégradé)
9	30 cm	/	Non-humide	Sable vert marqué vers 80 cm puis refus de tarière vers 95 cm (cailloux/roche mère dégradé)
10	20 cm	/	Non-humide	Horizon blanc très appauvrie vers 45 cm.

Aucune zone humide n'a donc pu être déterminée.

On peut tout de même formuler les remarques suivantes :

- Le sol est composé de sable vert et de gaize, parfois assez peu profond avec la présence de débris rocheux ressemblant à du quartz impur, pouvant faire partie de la composition des gaizes.
- Les quelques marques d'oxydation, bien qu'assez dispersée dans le sol, témoigne d'une présence d'eau dans le sol une partie de l'année.

La localisation et la caractérisation des relevés est disponible dans la Figure 8, page suivante.

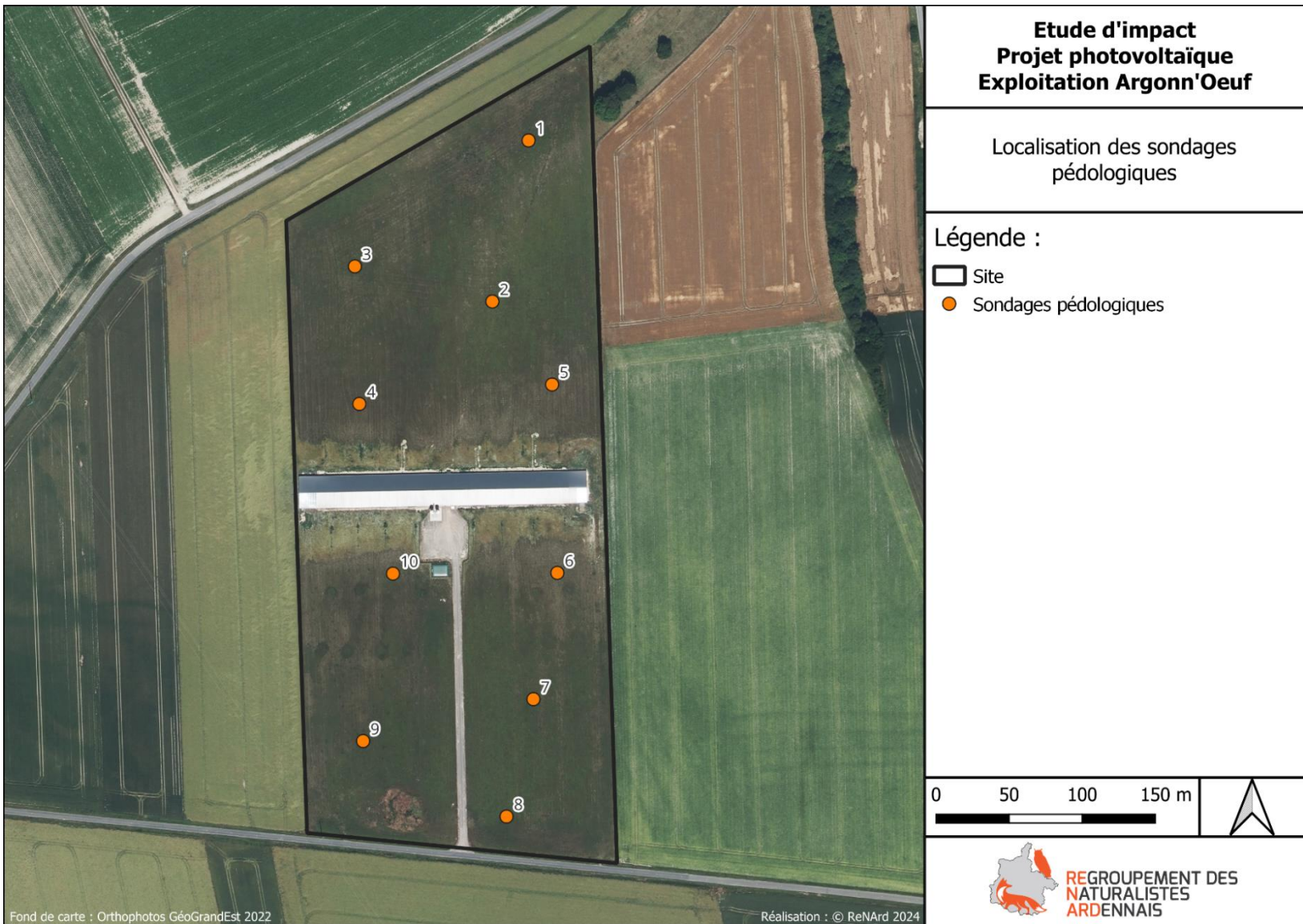


Figure 8. Localisation des sondages pédologiques

3. Définition des zones humides

Les deux critères flore/habitats et pédologiques ainsi étudiés ont pu conclure l'absence de zone humide sur la ZIP.

C. INVENTAIRE DE LA FLORE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS – ÉTAT INITIAL

1. Flore

L'inventaire global de la Flore du site a été réalisé le 04 juin 2023, date propice à l'observation d'une grande partie de la flore des Ardennes.

Le but principal dans le cadre de cette étude n'est pas l'exhaustivité mais de répertorier les espèces floristiques à enjeux, à savoir, les espèces en Liste rouge (Vulnérable ou plus), protégées ou avec un statut de rareté noté « extrêmement rares ». Toutes les espèces observées ont donc été renseignées dans un tableau faisant mention de leur statut et de leur rareté en Champagne-Ardenne. Les espèces patrimoniales et les espèces invasives ont également fait l'objet d'un marquage particulier sur cartographie.

On notera que les espèces floristiques sont considérées comme patrimoniales lorsque celles-ci possèdent un statut de rareté « extrêmement rare », ou un statut de conservation Vulnérable, en Danger et en Danger critique, ou une protection régionale, nationale et européenne, voire mondiale.

Les espèces sont considérées comme exotiques envahissantes dans le cas où leurs statuts d'invasivité, définis par le CBNBP (2016) seraient considérés comme (2) Taxon exotique émergent avec un comportement invasif ou connue comme invasive sur des secteurs géographiques proches, (4) Taxon localement invasif ayant un impact avéré ou supposé sur les populations végétales, et (5) Taxon invasif à distribution généralisée à tous les milieux ayant un impact avéré ou supposé sur les populations végétales.

2. Habitats

En tout premier lieu et avant un passage plus complet sur le terrain, une pré-cartographie des habitats a été réalisée sur base d'orthophotos. Cela a permis de repérer un certain nombre d'entités et d'habitats théoriques à prospecter avant les premières sorties sur le terrain.

D'ordinaire, la détermination des habitats nécessite la mise en place de relevé phytosociologique sur des carrés d'échantillonnage précis. Cependant, dans le cas présent, le site est dans son ensemble une ancienne culture remise en prairie à l'aide de semis prairiaux récemment. Le site est pour le moment assez artificiel et très homogène, bien que les plantes anthropiques semblent s'effacer au profit d'espèces plus communément présentes en prairie de fauche ou pâturée. Aussi, ce type d'habitat fait d'ordinaire l'objet de relevé flore simple.

Cet inventaire a été mené le 04 juin 2023, à l'occasion de l'inventaire floristique.

3. Résultats Flore et Habitats

a. Flore

Lors de l'inventaire, 59 espèces floristiques ont été répertoriées sur le site. Le Tableau 4 qui suit présentes les espèces inventoriées.

Tableau 4. Flore du site

Nom latin	Nom commun	Rareté	Liste rouge		Protection, Directive...	Invasivité	Déterminante ZNIEFF	Déterminante Zone Humide	Remarques
			Régionale	Nationale					
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	AC	LC	LC			.		Planté. Cultivars
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	CCC	LC	LC			.		Planté. Cultivars
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	C	LC	LC			.		
<i>Anchusa officinalis</i> L., 1753	Buglosse officinale		NA	LC			.		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	CCC	LC	LC			.		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	CCC	LC	LC			.		
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	CCC	LC	LC			.		
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	CC	LC	LC			.		
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	CCC	LC	LC			.		
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	CC	LC	LC			.		Fréquemment planté en haies
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	CCC	LC	LC			.		
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	CCC	LC	LC			.		
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin	AC	LC	LC			.		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	CCC	LC	LC			.		
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	CCC	LC	LC			.		
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	CCC	LC	LC			.		
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	CCC	LC	LC			.		Proposé en jardinerie. Cultivars
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	CCC	LC	LC			.		Parfois planté en haie défensive
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	AR	LC	LC			.		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	CCC	LC	LC			.		Cultivé en prairie temporaire

Nom latin	Nom commun	Rareté	Liste rouge		Protection, Directive...	Invasivité	Déterminante ZNIEFF	Déterminante Zone Humide	Remarques
			Régionale	Nationale					
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	CC	LC	LC			.		
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps	AC	LC	LC			.		
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Lentillon	AR	LC	LC			.		
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	CC	LC	LC			Oui		1 seule subsp.
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	CCC	LC	LC			.		
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	CCC	LC	LC			.		
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	CCC	LC	LC			.		
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	CC	LC	LC			.		
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	CCC	LC	LC			.		
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante	C	LC	LC			.		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	CCC	LC	LC			.		Constituant principal des prairies temporaires, des gazons
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	CC	LC	LC			.		
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	CCC	LC	LC			.		
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	CC	LC	LC			.		
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	CC	LC	LC			.		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	CCC	LC	LC			.	X	
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	AC	LC	LC			.		
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	CCC	LC	LC			.		
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	CCC	LC	LC			.		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	CCC	LC	LC			.		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	CCC	LC	LC			.		
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	C	LC	LC			.		Utilisé comme porte-greffe
<i>Rubus caesius</i> (Groupe)							.		
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	C	LC	LC			.		
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	C	LC	LC			.	X	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	CCC	LC	LC			.	X	

Nom latin	Nom commun	Rareté	Liste rouge		Protection, Directive...	Invasivité	Déterminante ZNIEFF	Déterminante Zone Humide	Remarques
			Régionale	Nationale					
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	CCC	LC	LC			.		Semis classique des prairie temporaires
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble	R	NT	LC			.	X	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	CCC	LC	LC			.		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	AC	LC	LC			.		
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	AC	LC	LC			.		
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	CCC	LC	LC			.		
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)							.		
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	CCC	LC	LC			.		Plante fourragère cultivée, nombreuses variétés
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	CCC	LC	LC			.		Utilisé dans les prairies et pelouses, largement semé
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	CCC	LC	LC			.		
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	CC	LC	LC			.		
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	C	NA				.		
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	C	LC	LC			.		

Légende :

CCC : Extrêmement commun ; CC Très commun ; C : Commun ; AC : Assez commun ; AR : Assez Rare ; R : Rare

LC : Préoccupation mineure ; NA : Taxon exotique ou naturalisé non évalué.

Aucune espèce patrimoniale ou espèce exotique envahissante n'a été relevé sur le site.

b. Cartographie du site

La cartographie des lieux a mis en évidence 5 habitats artificiels et semi-artificiels au sein du site d'étude. Les habitats déterminés ont été détaillés dans le Tableau 5 qui suit et représentés dans la Figure 9 page suivante.

Tableau 5. Habitats relevés au sein du site d'étude

Intitulé EUNIS	Syntaxons	Correspondance avec le code Corine Biotope	Intérêt patrimonial lié à l'habitat					Surface en hectare	Intérêt écologique
			Habitat d'intérêt communautaire	Habitat prioritaire	Habitat inscrit sur la liste rouge de Champagne-Ardenne	Rareté en Champagne-Ardenne	Intérêts liés aux rôles de l'habitat pour la faune (gagnage, reproduction, refuge)		
FA - Haies	/	84	.	.	Non	.	Oui	0,05	Faible
E2.11 - Pâturages ininterrompus*	<i>Lolio perennis - Cynosurelion cristati</i>	38,11	.	.	Non	.	Non	9,57*	Très faible
E2.61 - Prairies améliorées*	/	81	.	.	Non	.	Non	9,57*	Très faible
J2.42 - Bâtiments agricoles isolés	/	86	.	.	Non	.	Non	0,47	Néant
J2.4 - Constructions agricoles	/	86	.	.	Non	.	Non	0,01	Néant
J4 - Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	/	86	.	.	Non	.	Non	0,25	Néant

**Habitat en mosaïque, ne représentant pas la surface totale estimé*



Figure 9. Cartographie des habitats

Issu d'une ancienne culture, le site est encore très artificiel à semi-artificiel. **Il n'y a pas d'habitats à intérêt sur le site.** La prairie semble laisser place à un facies plus naturel, qui pourrait potentiellement tendre vers des habitats d'ensemble des prairies de fauche. Quelques arbres et arbustes isolés sont plantés sur une partie du site, faisant suite aux haies, mais ils n'ont été intégrés à la cartographie car trop récemment plantés et trop petits (environ 1 mètre). Bien que l'intérêt global soit donc faible, voire très faible, la gestion actuelle a amélioré la qualité du site.

D. AVIFAUNE – ETAT INITIAL

1. Méthodologie d'inventaire

L'inventaire ornithologique s'est appuyé sur la réalisation d'inventaires simples, sur les quatre saisons de l'année, pour un total de 6 passages. Le site a été parcouru à pied dans son ensemble à la vue de sa faible superficie, pour observer et écouter la diversité ainsi que la richesse spécifique de l'avifaune. Lors de ce parcours, des arrêts ont été réalisés afin de mieux observer et localiser les espèces, mais cela permet également de se focaliser sur les secteurs les plus favorables à l'avifaune et donc de rechercher les espèces les plus discrètes.

Les six passages ont été répartis sur chaque saison de sorte à couvrir toutes les périodes biologiques des oiseaux, à savoir la migration prénuptiale, la reproduction (nidification), la migration postnuptiale ainsi que la période d'hivernage.

Les dates de prospection sont renseignées dans le Tableau 6 ci-dessous avec les conditions météorologiques, ainsi que la période biologique couverte par l'inventaire.

Tableau 6. Dates de passages des inventaires avifaune

Date	Période biologique	Conditions météorologiques
29/05/2023	Nidification	20°C ; ciel dégagé
12/10/2023	Migration postnuptiale	13°C, ciel couvert
15/11/2023	Migration postnuptiale	10°C, ciel couvert
25/01/2024	Hivernage	4°C, ciel voilé
14/03/2024	Migration prénuptiale	12°C, ciel dégagé, soleil
25/04/2024	Nidification	10°C ; ciel dégagé

2. Limites de la méthodologie

Plusieurs limites méthodologiques sont observées sur la réalisation de l'inventaire des oiseaux. Taxon souvent admiré pour le plaisir des yeux, les espèces d'avifaune d'un site restent très discrètes et ne sont déterminées qu'avec leur chant ou cri, propre à chaque espèce. La détermination à l'ouïe, bien que très efficace, n'est alors pas chose aisée : les bruits parasites influent beaucoup sur la concentration et l'audibilité (route et voie de chemin de fer proche, activité agricole...). De plus, certaines espèces d'oiseaux imitent d'autres cris et chants que les leurs, comme la Grive musicienne. Une grande attention a été portée sur ces points.

D'autre part, l'observation des espèces est également importante pour déterminer leur comportement et repérer dans la mesure du possible les sites de nourrissage ou de nidification. Or, certains oiseaux restent très discrets, surtout en période de couvaison ou de nidification afin de ne pas trahir la localisation de leur nid.

La météo peut aussi limiter l'observation ou l'écoute des oiseaux jouant ainsi sur l'activité des oiseaux ou bien sur la difficulté d'observation pour le naturaliste. Pour finir, l'heure peut également représenter une limite méthodologique. En effet, les oiseaux sont actifs tôt le matin, dans les premières heures de levé du soleil, mais également en fin de journée. Ainsi, si l'ensemble du site n'est pas prospecté dans la tranche horaire où les oiseaux sont les plus actifs, le relevé ne sera pas le plus exhaustif possible.

Les heures et conditions optimales d'observations ont été respectées lors de cette étude.

3. Résultats des inventaires avifaunistiques

Lors de l'inventaire, il a été important de dissocier les oiseaux de passage sur le site (en halte) ou au-dessus du site (transit ou migration active), des espèces réellement cantonnées sur le site. Ainsi, les espèces en transit ont complété l'inventaire mais une attention particulière a été portée sur les oiseaux utilisateurs du site. Les espèces n'étant que de passage au-dessus du site sont listées dans chaque partie présentant les résultats par période biologique.

La Figure 10 ci-dessous localise l'ensemble des données sur toutes les périodes biologiques de l'avifaune.

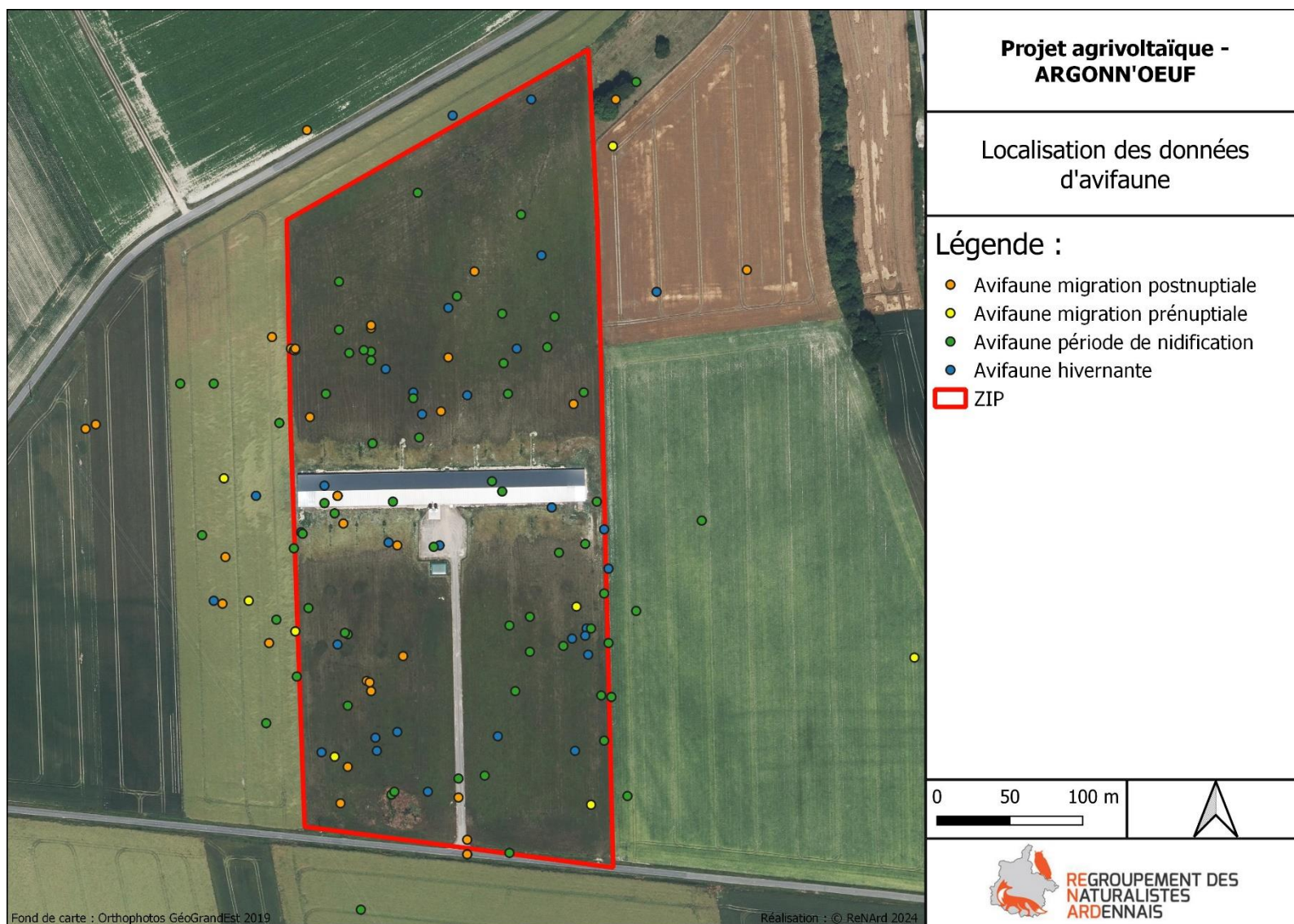


Figure 10. Localisation de l'ensemble des données d'avifaune

a. Avifaune hivernante

Les oiseaux hivernants ont été inventoriés sur un seul passage, réalisé le 25 janvier 2024. L'ensemble des espèces observées sont rassemblées dans le Tableau 7 ci-dessous, avec leur statut sur les Listes rouges nationale et régionale.

Tableau 7. Liste des espèces d'avifaune hivernantes

Nom vernaculaire	Nom latin	Fréquentation du site	En transit	Nombre d'individus contactés	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	X		1	NT	AS
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X		8	LC	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		X	2	LC	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X		10	VU	-
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	X		2	LC	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		X	17	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		X	2	LC	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	X		77	LC	-
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	X		1	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X		1	NT	AS
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		1	DD	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X	2	LC	R
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X		2	NT	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X		1	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X		39	LC	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	X		5	LC	AS
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	X		4	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X		4	LC	-

Nom vernaculaire	Nom latin	Fréquentation du site	En transit	Nombre d'individus contactés	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X		1	NT	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X	2	NT	E
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X		3	VU	-

LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; AS : A surveiller ; R : Rare ; E : En danger ; DD : Données insuffisantes

Les oiseaux hivernants sont la plupart du temps en transit et augmentent leurs territoires de vie. En effet, les ressources alimentaires plus rares en hiver les poussent à parcourir de grandes distances hors du site. Le cortège d'oiseaux présents sur le site semble plutôt commun pour la période.

Le Moineau domestique fréquente le site de manière régulière. Il trouve refuge dans les haies arbustives plantées aux abords du bâtiments accueillant les poules pondeuses.

La présence du Chardonneret élégant ainsi que du Verdier d'Europe, deux espèces classées « Vulnérables » sur la Liste rouge nationale est à souligner. En effet, ce sont deux passereaux fréquentant les milieux ouverts, comme les prairies bocagères par exemple. Leurs effectifs ont drastiquement diminué ces dernières années, en raison de l'expansion de l'agriculture intensive (diminution des populations d'insectes, disparition des haies...).

Notons également la présence du Vanneau huppé, espèce classée « En danger » sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne. Il utilise les prairies ainsi que les terres cultivées pour se nourrir.

b. Avifaune en migration prénuptiale

La migration prénuptiale est une période biologique de l'avifaune lors de laquelle les espèces vont quitter leurs quartiers d'hivernage pour entamer une migration jusque leur zone de nidification. Cette période s'étend de mars à mai en fonction des espèces. Au cours de leur migration, les oiseaux réalisent des haltes migratoires pour se reposer et se nourrir pour reprendre leur trajet par la suite.

Ici, les espèces en halte migratoire sont à prendre en compte, puisque ce sont-elles qui peuvent être impactées par l'implantation d'un parc agrivoltaïque (disparition des zones de gagnage par exemple).

Le Tableau 8 ci-dessous présente l'ensemble des espèces présentes sur le site en période de migration prénuptiale.

Tableau 8. Liste des espèces d'avifaune en migration prénuptiale

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Comportement	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	7	Chanteurs	NT	AS
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	12	-	LC	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	3	Chanteurs	LC	AS
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	1	En chasse	LC	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	6	En gagnage	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	4	En gagnage	LC	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	21	En gagnage	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	1	En chasse	NT	AS
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	1	En halte	VU	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	10	-	LC	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	4	En gagnage	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	En gagnage	LC	-

LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; AS : A surveiller

En période de migration prénuptiale, 12 espèces ont été inventoriées sur le site. Les individus observés étaient soit en chasse ou en gagnage (nourrissage). Pour la Bergeronnette grise et le Moineau domestique, ces deux espèces sont présentes toute l'année sur le site, et ils doivent très probablement nicher dans les bâtiments de l'exploitation.

c. Avifaune nicheuse

Vingt-cinq espèces ont été observées en période de nidification sur la ZIP. Certaines espèces sont nicheuses sur la ZIP. La prairie ainsi que le bâtiment offrent tous deux des habitats susceptibles d'accueillir des nids pour les différentes espèces présentes sur le site.

Le Tableau 9 présente l'ensemble des 25 espèces inventoriées.

Tableau 9. Liste des espèces d'avifaune inventoriées en période de reproduction

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	12	NT	AS
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	15	LC	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	3	LC	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	1	VU	AP
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	5	LC	AS
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	1	LC	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	5	VU	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	2	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	3	LC	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	3	LC	-
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	1	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	5	NT	AS
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	1	LC	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	10	LC	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1	LC	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	5	NT	AS

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	18	VU	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	3	LC	VU
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	10	LC	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	4	LC	AS
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1	LC	-
Rossignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	1	LC	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	1	LC	-
Tarier des prés*	<i>Saxicola rubetra</i>	1	VU	E
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2	NT	-

LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; AS : A surveiller ; E : En danger ; AP : A préciser

La majorité des espèces inventoriées sont des espèces que l'on retrouve dans les zones d'agriculture intensive (ZIP entourée de cultures en openfield). De plus, le bâtiment de l'exploitation avicole fournit un couvert pour certaines espèces qui peuvent y construire leur nid (Bergeronnette grise, Moineau domestique...). Trois rapaces ont été observés sur l'exploitation, qui sert de zone de chasse.

La Bergeronnette grise et la Bergeronnette printanière ont niché avec certitude sur la ZIP. La Bergeronnette grise dans le bâtiment, et la Bergeronnette printanière au sol dans la prairie autour du bâtiment.

La présence du Bruant jaune, du Chardonneret élégant, de la Linotte mélodieuse, espèces classées vulnérables sur la Liste rouge nationale est à souligner. A l'avenir, ces espèces pourraient utiliser les haies plantées par l'exploitant pour nicher.

* La mention de Tarier des prés concerne probablement un individu non nicheur.

d. Avifaune en migration postnuptiale

La migration postnuptiale correspond à la période où les oiseaux regagnent leur site d'hivernage après leur reproduction. Lors de la migration, les individus réalisent des haltes pour se reposer et se nourrir pour ensuite continuer leur trajet. Dans le cas présent, comme pour la migration prénuptiale, ce sont les espèces en halte migratoire qui sont prises en compte.

Tableau 10. Liste des espèces d'avifaune en migration postnuptiale

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Comportement	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	46	En halte et en migration active	LC	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	3	En halte	EN	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	20	En halte	LC	AS
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2	En transit	LC	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	60	En halte	VU	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	21	En transit	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	4	En transit	LC	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	120	En halte	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2	En halte	NT	AS
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1	En halte	LC	-
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	43	En halte et migration active	VU	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	21	En halte	LC	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	4	En transit	LC	AS
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	40	En transit	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1	En transit	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	16	En migration active	LC	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	4	En halte et en migration active	VU	VU
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	1	En halte	LC	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	4	En halte	NT	-

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Comportement	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	200	En transit	NT	E

LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; AS : A surveiller ; R : Rare ; EN : En danger ; E : En danger

Le site d'ARGONN'ŒUF est une prairie, ponctuée de quelques jeunes arbustes. Les alentours du site sont majoritairement des plaines agricoles. Celui-ci offre donc de nombreuses ressources alimentaires en comparaison aux parcelles alentours, ce qui explique donc le nombre important d'espèces d'avifaune en halte migratoire sur le site.

Nous pouvons noter la présence du Pipit farlouse, classé « Vulnérable » sur la Liste rouge nationale et de Champagne-Ardenne, mais également la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant, classés « Vulnérables » sur la Liste rouge nationale, ou encore le Bruant des roseaux, classé « En danger » sur la Liste rouge nationale.

e. Avifaune bibliographiée

Les recherches bibliographiques effectuées dans un rayon d'1 km autour de la ZIP ont permis d'ajouter 40 espèces à la liste des individus inventoriées. Ces recherches ont été faites sur 10 ans, de 2012 à 2022. L'année et le rayon d'observation ont été précisés dans le Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11. Avifaune bibliographique dans un rayon d'1km autour de la ZIP

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude	Comportement connue	Milieus fréquentés
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2012	étendue	-	Boisements
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2013	étendue	Migration active	Boisements et plaines
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	2022	étendue	-	Zones humides
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	2018	étendue	-	Boisements
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	2019	étendue	Nicheur possible	Zones ouvertes
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2019	étendue	-	Boisements
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	2022	étendue	Migration active et halte migratoire	Zones ouvertes

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude	Comportement connue	Milieus fréquentés
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	2019	étendue	-	Urbain
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2022	étendue	-	Boisements, bosquets
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2022	étendue	Nicheur possible	Boisements, haies
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2021	étendue	-	Boisements
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	2017	étendue	-	Boisements
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	2015	étendue	-	Boisements
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	2012	étendue	-	Boisements et plaines
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	2016	étendue	-	Boisements et plaines
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	2022	étendue	Migration active	Zones ouvertes
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2020	étendue	-	Boisements
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2016	étendue	-	Urbain
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2022	étendue	-	Boisements, haies
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2020	étendue	Nicheur probable	Boisements
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2022	étendue	Nicheur certain	Haies, boisements, jardins
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2022	étendue	-	Haies, boisements, jardins
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2022	étendue	-	Zones ouvertes (agricoles)
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	2018	étendue	-	Zones humides
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Ouette d'Égypte	2022	étendue	-	Zones humides
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	2020	étendue	-	Boisements
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	2014	étendue	-	Boisements

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude	Comportement connue	Milieus fréquentés
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2018	étendue	Nicheur probable	Boisements
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2022	étendue	Nicheur possible	Boisements
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2022	étendue	-	Boisements, haies, jardins
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2021	étendue	Nicheur probable	Zones ouvertes
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	2014	étendue	-	Boisements, haies, jardins
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	2018	étendue	Halte migratoire	Zones ouvertes
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2022	étendue	Nicheur possible	Boisements, haies, jardins
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2022	étendue	-	Boisements, haies, jardins
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	2015	étendue	-	Boisements
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	2012	étendue	-	Boisements, jardins
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2017	étendue	-	Boisements
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	2022	étendue	Nicheur possible	Urbain
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	2018	étendue	Nicheur certain	Boisements, haies

Nous pouvons remarquer que la plupart des espèces ont été observées récemment dans l'aire d'étude. Cela augmente donc les probabilités de les retrouver sur la ZIP.

Cependant, nous constatons que ces espèces sont inféodées à des milieux absents au sein même de la Zone d'Implantation Potentielle. En effet, la majorité des espèces présentes sont forestières, comme le Pic noir ou la Tourterelle des bois. Également, des espèces des zones humides ont été contactées comme la Mouette rieuse ; ou encore de nombreuses espèces anthropophiles (milieux urbanisés), comme la Chouette hulotte ou le Martinet noir.

4. Synthèse de l'analyse avifaunistique

La ZIP est globalement fréquentée par des espèces d'avifaune communes, inféodées aux milieux agricoles comme le bocage et les cultures en openfield.

La période de nidification met en évidence la présence d'espèces communes, utilisant le bâtiment ou la prairie pour nicher. On notera la présence d'espèces menacées.

En période de migration, la ZIP est utilisée par des espèces communes comme zone de repos et de gagnage.

En période d'hivernage, on retrouve un cortège d'espèce encore une fois communes mais en bon nombre.

L'analyse bibliographique a mis en évidence la présence sur un période de 10 années d'espèces vivant dans des milieux absents au sein même de la ZIP.

E. RHOPALOCERES – ETAT INITIAL

1. Méthodologie

Pour l'inventaire des rhopalocères, aucun protocole spécifique n'a été appliqué. La zone étant petite, elle a pu être parcourue dans sa globalité.

L'observateur a donc parcouru toute la zone munie d'un filet à papillon en marchant à très faible allure, en s'attardant sur les zones intéressantes comme les petits arbustes plantés récemment.

Deux passages ont été réalisés, au mois de mai 2023 et au mois de juin 2024. Le printemps en 2024 ayant été très humide et froid, la réalisation d'autres passages a été compromise puisque les rhopalocères ont besoins de températures chaudes et de soleil.

Le Tableau 12 ci-dessous présente les dates de passages et les conditions météorologiques.

Tableau 12. Dates et conditions météorologiques des passages d'inventaires des rhopalocères

Date	Conditions météorologiques
29/05/2023	20°C ; ciel dégagé
25/06/2024	29°C, ciel dégagé

Les individus observés hors inventaire ont été intégrés aux résultats finaux.

2. Limites méthodologiques

La principale limite observée est la mauvaise météo du printemps 2024. En effet, le mois d'avril et de mai ont été particulièrement pluvieux et froid, en comparaison aux années où les conditions climatiques sont « normales ». Pour se développer et voler, les papillons ont besoins de soleil et de températures chaudes (minimum 20 degrés). Également, la pluie empêche les espèces de voler.

De plus, la détermination de certaines espèces peut être complexe. Effectivement, si l'observation est lointaine ou que le papillon est abîmé (perte d'écailles importante, décoloration...). Un filet à papillon a été utilisé pour capturer les espèces complexe et essayer de les identifier ensuite.

3. Résultats

Cinq espèces de rhopalocères ont été inventoriées durant les sessions d'inventaires. Les résultats de ces inventaires sont présentés dans le Tableau 13 suivant.

Tableau 13. Liste des espèces de rhopalocères inventoriées

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'individus contactés	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	1	LC	-
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	1	LC	-
Fluoré/Soufré	<i>Colias alfacariensis/hyale</i>	1	-	-
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2	LC	-
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	1	LC	-

Les espèces observées sont communes dans le département des Ardennes. La faible diversité spécifique s'explique par les milieux qui entourent la ZIP et les milieux de cette dernière. En effet, la ZIP est une prairie pauvre en diversité floristique, or, les papillons ont besoin de plantes à fleurs pour butiner. Également, tous les milieux autour sont des terres cultivées, sans haies ni prairies. Les papillons ne fréquentent pas ces milieux, ce qui explique la faible présence de ce taxon sur la zone d'étude.

4. Synthèse des analyses des rhopalocères

Les mauvaises conditions météorologiques de l'année 2024 n'ont pas favorisé les inventaires des rhopalocères et le peu d'espèces observées sont des espèces communes

Cependant, la zone d'étude ne peut pas présenter d'enjeux pour les rhopalocères, au regard de la relative simplicité des habitats et du manque de corridors écologiques.

F. AUTRES FAUNES – ETAT INITIAL

Aucun protocole particulier n'a été mis en place pour référencer les mammifères et l'entomofaune (hors rhopalocères). En revanche, une attention particulière a été portée sur l'observation des espèces, des traces et indices au sein du site à chaque passage de prospection pédologique, floristique et faunistique. Un certain nombre de taxon ont été inclus dans l'étude. Ceux-ci sont développés dans les sous-parties suivantes.

1. Amphibiens

Aucun point d'eau favorable n'a été trouvé dans la ZIP et aux abords de cette dernière. Il n'était donc pas nécessaire d'inclure un suivi spécifique de ce taxon lors de la réalisation de l'étude d'impact.

Cependant, la recherche bibliographique a permis de mettre en évidence la présence d'une espèce d'amphibien dans un rayon d'1 km autour de la ZIP : le Pélodyte ponctué, observé pour la dernière fois en 2018 dans la zone d'étude.

Aucun habitat favorable n'est présent sur la ZIP, ce qui explique l'absence des amphibiens.

2. Reptiles

Aucun reptile n'a été observé au sein de la ZIP. La recherche bibliographique a mis en évidence la présence de la Couleuvre helvétique en 2015 et du Lézard des murailles en 2012 dans un rayon d'1 km autour de la ZIP.

L'absence de ce taxon s'explique notamment par l'hostilité du milieu. En effet, les poules sont connues pour prédater les reptiles comme les Orvets fragiles ou les Couleuvres helvétiques.

3. Mammifères

Les mammifères n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique, mais une grande attention a été portée aux traces et indices lors des sessions d'inventaires.

Deux espèces ont ainsi été inventoriées au sein de la ZIP : le Renard roux, grâce à ses traces et indices laissés sur le site, notamment près du terrier qu'un individu a creusé au sein de la ZIP. Le deuxième mammifère est le Lièvre d'Europe, qui a été observé à plusieurs reprises sur le site.

La recherche bibliographique a permis d'ajouter 9 espèces de mammifères supplémentaires, détaillées dans le Tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14. Liste des espèces de mammifères intégrés grâce à la recherche bibliographique

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
Mammifères			
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	2021	étendue
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	2022	étendue
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	2014	étendue
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2019	étendue
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	2017	étendue
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	2021	étendue
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	2012	étendue
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	2019	étendue
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	2012	étendue

Le Hérisson d'Europe, espèce protégée intégralement en France, est à prendre en compte. Sa présence au sein de la ZIP n'a pas été démontrée, mais il peut tout de même être présent sans avoir été observé. En effet, ce petit mammifère est actif principalement la nuit. Or, aucun inventaire de nuit a été réalisé. La prise en compte de cette espèce semble pertinente, même si aucune investigation supplémentaire ne sera menée.

4. Odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été inventoriée au sein de la ZIP. Tout comme les amphibiens, elles ont besoin d'un plan d'eau pour se développer et se nourrir. Ici, aucun plan d'eau n'est présent dans la ZIP.

La recherche bibliographique permet d'ajouter 6 espèces à la liste. Ces espèces sont présentées dans le Tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15. Liste des espèces d'odonates intégrées grâce à la recherche bibliographique

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Année de la dernière observation connue	Aire d'étude
Odonates			
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	2017	étendue
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	2018	étendue
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	2018	étendue
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	2018	étendue
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	2018	étendue
<i>Platycnemis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre	2018	étendue

5. Synthèse des analyses « autres faunes »

Globalement, les espèces d'autres faunes observées au sein de la ZIP sont des espèces communes dans le département des Ardennes.

Cependant, des espèces intégralement protégées, et susceptibles d'utiliser la ZIP sont à prendre en compte, comme le Hérisson d'Europe par exemple.

G. SYNTHÈSE DES TAXONS ET STATUTS ASSOCIÉS

Durant l'étude, un bon nombre d'espèces ont été inventoriées sur le site d'Argonn'œuf. Toutes ces espèces, faune et flore, sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous. Chaque espèce a été notée avec son statut de conservation sur les Listes rouges nationale et régionales, et son statut vis-à-vis des directives européennes (directive oiseaux et habitats, faune et flore).

1. Faune du site

Tableau 16. Récapitulatif des espèces de faune inventoriées, avec leur statut de conservation et de protection

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Directive oiseaux
Avifaune				
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	AS	An.2
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	-	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	-	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	-	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	AP	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	AS	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	-	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	-	-
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	LC	-	An.2
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	-	An.2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	An.2
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	An.2
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	-	-

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Directive oiseaux
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	AS	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DD	-	An.1
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	-	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	R	-
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	NT	-	An.1
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	-	An.2
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	AS	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	-	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	VU	An.1
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC	AS	An.3
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	DD	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	An.2 et 3
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	VU	-
Rossignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	-	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	-	-
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	E	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	-	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	E	-
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	-	-

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Directive Habitats, faune et flore
Rhopalocères				
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	-	-
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	-	-
Fluroé/Soufré	<i>Colias alfacariensis/hyale</i>	-	-	-
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	-	-
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	-	-
Mammifères				
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	AS	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-



Légendes du tableau Faune précédent :

NT : Espèce Quasi menacée

VU : Espèce Vulnérable

LC : Espèce en Préoccupation mineure

DD : Espèce avec des données insuffisantes

R : Espèce rare

AS : Espèce à surveiller

X : Espèce rare, vulnérable ou en danger

NA : Non applicable

Directive Oiseaux :

- An.1 : Annexe 1 fixant les espèces d'oiseaux bénéficiant de mesures de protection spéciale pour leurs habitats
- An.2 : Annexe 2 fixant les espèces chassables sous condition que cela n'affecte pas la conservation de l'espèce
- An.3 : Annexe 3 fixant les espèces interdites à la vente, au transport et à la détention ou autorisé sous conditions

Directive Habitat, Faune, Flore :

- An.4 : Annexe 4 fixant les espèces bénéficiant d'intérêt communautaire bénéficiant d'une protection stricte
- An.5 : Annexe 5 fixant les espèces d'intérêt communautaire susceptible de faire l'objet de mesure de gestion dans le cas de prélèvement ou l'exploitation de cette dernière.

2. Flore du site

Tableau 17. Récapitulatif des espèces de flore inventoriées, avec leur statut de conservation et leur niveau de rareté

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Rareté en Champagne-Ardenne
Flore				
Érable plane, Plane	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	LC	LC	AC
Érable sycomore, Grand Érable	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Vulpin des champs, Queue-de-renard	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	LC	LC	C
Buglosse officinale	<i>Anchusa officinalis</i> L., 1753	LC	NA	-
Fromental élevé, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	LC	LC	CCC
Armoise commune, Herbe de feu	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	LC	LC	CC
Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	LC	LC	CCC
Charme, Charmille	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	LC	LC	CC
Céraiste commune	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	LC	LC	CCC
Chénopode blanc, Senousse	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Chicorée amère, Barbe-de-capucin	<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	LC	LC	AC

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Rareté en Champagne-Ardenne
Cirse des champs, Chardon des champs	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	LC	LC	CCC
Liset, Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	LC	LC	CCC
Genêt à balai, Juniesse	<i>Cytisus scoparius (L.) Link, 1822</i>	LC	LC	AR
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	LC	LC	CC
Drave de printemps	<i>Draba verna L., 1753</i>	LC	LC	AC
Lentillon	<i>Ervum tetraspermum L., 1753</i>	LC	LC	AR
Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	<i>Fagus sylvatica L., 1753</i>	LC	LC	CC
Gaillet gratteron, Herbe collante	<i>Galium aparine L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Houlque laineuse, Blanchard	<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Laitue scariote, Escarole	<i>Lactuca serriola L., 1756</i>	LC	LC	CC
Troëne, Raisin de chien	<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	LC	LC	CCC
Linaire rampante	<i>Linaria repens (L.) Mill., 1768</i>	LC	LC	C
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne L., 1753</i>	LC	LC	CCC

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Rareté en Champagne-Ardenne
Matricaire Camomille	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	LC	LC	CC
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	LC	LC	CCC
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	LC	LC	CC
Piloselle	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	LC	LC	CC
Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	<i>Poa compressa</i> L., 1753	LC	LC	AC
Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Épine noire, Prunellier, Pelossier	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Rosier des chiens, Rosier des haies	<i>Rosa canina</i> L., 1753	LC	LC	C
	<i>Rubus caesius</i> (Groupe)	-	-	-
Oseille des prés, Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	LC	LC	C
Patience agglomérée, Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	LC	LC	C
Patience crépue, Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	LC	LC	CCC

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Rareté en Champagne-Ardenne
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	LC	LC	CCC
Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	LC	NT	R
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Silène enflé, Tapotte	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	LC	LC	AC
Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	LC	LC	AC
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	LC	LC	CCC
	<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	-	-	-
Trèfle des prés, Trèfle violet	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	LC	LC	CCC
Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	LC	LC	CC
Vesce cultivée, Poisette	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	-	NA	C
Pensée des champs	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	LC	LC	C

Légendes du tableau Flore précédent :

CCC : Espèce extrêmement commune

CC : Espèce très commune

C : Espèce commune

AC : Espèce assez commune

AR : Espèce assez rare

R : Espèce rare

- : Espèce non évaluée

H. CONCLUSION GLOBALE DES RESULTATS

En croisant les résultats bibliographiques et les résultats des inventaires, on dénombre 100 espèces faunistiques et 57 espèces floristiques. La richesse biologique de la ZIP et de ses alentours est normale pour ce type de milieux.

L'ensemble des espèces présentes sont communes. Notons la présence de quelques espèces bocagères menacées en période de reproduction comme le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Bruant jaune ou encore la Linotte mélodieuse.

Au sein de la ZIP, la richesse spécifique est plus faible qu'aux alentours de cette dernière (seulement 42 espèces faunistiques sur la ZIP contre 58 dans un rayon d'1km autour de celle-ci).

TROISIEME PARTIE

SENSIBILITES DE LA ZONE D'ETUDE

A. ETAT DE CONNAISSANCE SUR LA ZONE D'ETUDE

Avant de prendre pleine connaissance de la partie « enjeux » de ce rapport, il est important d'assimiler un principe d'état de connaissance. En effet, les connaissances de population des différents taxons de la zone d'étude sont parfois lacunaires. Pour évaluer l'état des connaissances, il faut prendre en compte le principe de proportionnalité des enjeux comme pour les chiroptères par exemple, peu sensible aux parcs agrivoltaïques, ou l'état des connaissances peut être jugé bon avec seulement deux sorties seulement. Le suivant fait l'état des lieux des connaissances et indique les raisons de ces lacunes.

Tableau 18. Etat des lieux de connaissance sur les études et taxons étudiés sur la zone d'étude

Taxons étudiés	Etat des connaissances au sein du site	Raisons
Flore	Bon	L'étude est complète
Zones humides	Bon	L'étude est complète
Habitats	Bon	L'étude est complète
Avifaune	Bon	L'étude est complète
Rhopalocères	Bon	L'étude est complète
Autre faune (Mammifères terrestres)	Bon	L'étude est complète

Ces connaissances vis-à-vis des taxons se répercutent sur les enjeux dégagés sur la zone d'étude. Ainsi, il est possible qu'un mauvais état de connaissance sur un taxon ne décèle pas ou peu d'enjeux et d'impact particulier (ce n'est pas le cas ici), alors qu'un enjeu plus fort se serait dégagé du même taxon avec un bon état de connaissances.

B. SENSIBILITES VIS-A-VIS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

A la lecture de cette partie, on prendra bien en compte que la Trame Verte et Bleue prend en compte les ruptures partielle ou complète, temporaire ou permanente des couloirs et éléments de déplacement définies.

1. Sensibilités sur la Trame Bleue

Aucune zone humide n'est présente sur le site d'Argonn'œuf. En effet, l'exploitation avicole se situe sur un plateau de culture. La zone humide la plus proche étant la vallée de l'Aisne à 2km.

Ainsi, aucune sensibilité vis-à-vis de la Trame bleue ne peut être formulée.

2. Impacts sur la Trame verte

Aucun élément constituant la Trame verte n'est présent sur le site d'Argonn'œuf. L'exploitation se situant sur le plateau de grandes cultures, les haies et boisements sont généralement absents sur ces zones, comme dans le cas présent.

Ainsi, aucune sensibilité vis-à-vis de la Trame verte ne peut être formulée.

3. Synthèse des impacts bruts du projet sur la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue sont absentes sur l'exploitation avicole d'Argonn'œuf. En effet, plusieurs haies arbustives sont présentes aux abords immédiats du bâtiment accueillant les poules pondeuses, mais elles ne constituent pas un corridor écologique relié à d'autres éléments paysager comme des haies ou des boisements. Également, aucune mare, ripisylve ou cours d'eau n'est présent.

Les sensibilités vis-à-vis de la Trame verte et Bleue sont donc nulles.

C. SENSIBILITES VIS-A-VIS DES ZONES HUMIDES

Les recherches ont conclu à une absence de zone humide. On peut donc **affirmer qu'il n'y pas de sensibilité « Zones humides » sur la ZIP.**

D. SENSIBILITES VIS-A-VIS DE LA FLORE

Les inventaires n'ont pas répertorié de flores patrimoniales ou d'espèces exotiques envahissante. On peut donc conclure à une absence de sensibilité « Flore » sur la ZIP.

E. SENSIBILITES VIS-A-VIS DES HABITATS

La cartographie des habitats a mis en évidence des surfaces très homogène, en majorité composé de prairie ressemer relativement pauvre en espèce végétale.

La sensibilité des habitats suit l'intérêt des habitats développés dans le Tableau 5 en page 38 de ce rapport. Aussi, suivant les habitats, la sensibilité est qualifiée de nul à faible.

La Figure 11 page suivante localise ces zones.



Figure 11. Localisation des sensibilités vis-à-vis des habitats

F. SENSIBILITES DE L'AVIFAUNE

1. Avifaune – sensibilité en période de migration

Globalement, l'avifaune est peu sensible aux panneaux photovoltaïques. Ces installations peuvent avoir des effets tant positifs que négatifs. Il a été démontré, avec des cas en Allemagne, que les oiseaux migrateurs (Vanneau huppé, Grue cendrée...) et de prairies très ouvertes (Courlis cendré, Barge à queue noir...) subissaient un effet d'effarouchement. En revanche d'autres espèces trouvent place entre les panneaux ou sur les supports pour nicher, tandis que d'autres y trouvent nourriture aussi bien en saison estivale qu'en hiver : les panneaux offrent des surfaces protégées par les intempéries.

Lors des inventaires en période migratoire, trois espèces classées « Vulnérables » et une espèce classée « En danger d'extinction » sur la Liste rouge nationale ont été observées en halte migratoire sur le site, pour un total de 20 espèces inventoriées. Sur l'ensemble des passages, 60 Chardonnerets élégants et 43 Linottes mélodieuses ont été dénombrés. Ces espèces sont des espèces sensibles puisqu'elles sont menacées donc susceptibles d'être impactées négativement.

Également, le Vanneau huppé, espèce de limicole a été observé aux alentours de la zone d'étude. Certaines études émettent l'idée que les panneaux photovoltaïques pourraient être pris pour une étendue d'eau par les limicoles. D'autres études allemandes réfutent cette hypothèse (*Cf guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol* en bibliographie). Le Vanneau huppé utilise très peu les plans d'eau en halte migratoire, cette hypothèse n'est donc pas prise en compte.

Ainsi, **la sensibilité de l'avifaune en période de migration est moyenne à faible** sur le site.

2. Avifaune – sensibilité en période de nidification

Le projet agrivoltaïque s'insère dans une zone de grandes cultures en open field. Ce type d'habitat est connu pour sa faible diversité d'espèces, les espèces peuplant les cultures sont des espèces spécialisées, nichant au sol.

La ZIP est une prairie qui est fauchée annuellement, et qui est occupée par les poules pondeuses de l'exploitation. Sur cette ZIP, l'exploitant a planté récemment des arbustes pour former des haies. Ces haies peuvent accueillir certaines espèces en période de nidification. Cependant, les arbustes sont encore petits et peu étoffés, ils ne peuvent donc accueillir des nids. La sensibilité de ces entités écologiques croitera lorsqu'elles grandiront. La Figure 12 ci-dessous localise toutes les haies plantées au sein de la ZIP.

Le Moineau domestique ainsi que la Bergeronnette grise utilisent le bâtiment pour nicher. Ces espèces ne seront pas impactées par le projet agrivoltaïque. Également, certaines espèces nichant au sol comme la Bergeronnette printanière, l'Alouette des champs et le Bruant proyer ont été contactés en période de nidification. La Bergeronnette printanière a niché au sein du site.

La **sensibilité de l'avifaune en période de nidification est moyenne**, à la vue de la présence d'espèces bocagères menacées comme la Linotte mélodieuse, le Bruant proyer et jaune.



Figure 12. Localisation des haies au sein de la ZIP

3. Avifaune – sensibilité en période d'hivernage

Peu de rassemblement en grand nombre ont été noté sur la ZIP. Deux espèces classées « Vulnérables » sur la Liste rouge nationale ont été inventoriées. La ZIP est surtout utilisée par les différentes espèces comme zone de nourrissage.

La **sensibilité de l'avifaune en période d'hivernage est faible.**

4. Avifaune – sensibilité des espèces

La sensibilité de chacune des espèces recensées au cours de l'étude sur le site d'étude est présentée dans le Tableau 19 page suivante. La valeur patrimoniale de chacune des espèces contactées a été évaluée en recoupant l'ensemble des informations suivantes liées aux statuts de conservation et de protection et disponibles au moment de la rédaction de ce rapport (juillet 2024) :

- Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN, 2016).
- Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne (B. Fauvel et al., 2007).

L'estimation de cette sensibilité se fait selon la méthode suivante :

- Une espèce inscrite en liste rouge régionale **et** nationale selon des statuts dits « forts » (VU, EN...) sera automatiquement considérée comme ayant une sensibilité jugée très forte.
- Une espèce inscrite en liste rouge régionale **ou** nationale selon des statuts dits « forts » (VU, EN...) sera automatiquement considérée comme ayant une sensibilité jugée forte.
- Une espèce inscrite en Liste rouge régionale **et** nationale selon des statuts dits « faibles » (NT, AS, AP) sera automatiquement considérée comme ayant une sensibilité jugée moyenne.
- Une espèce inscrite en liste rouge nationale **et/ou** régionale avec un critère dit faible (NT, AS, AP) sera automatiquement considérée comme ayant une sensibilité jugée faible.
- Une espèce n'étant inscrite dans aucune catégorie sur les deux listes sera considérée comme ne présentant pas de sensibilité.
- Enfin, la valeur intrinsèque établie à partir des quatre critères énoncés ci-dessus peut être adaptée « à dire d'expert » pour certaines espèces ; par exemple en fonction de leur statut biologique, de l'importance des effectifs.... Dans un tel cas de figure, la justification est apportée dans la dernière colonne du tableau.

Tableau 19. Synthèse de la sensibilité des espèces d'avifaune recensées au sein de la ZIP

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Sensibilité adaptée à la zone d'étude	Remarque - justification
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	AS	Faible	Nidification peu probable au sol notamment à cause des poules pondeuses
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	-	Nulle	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	-	Nul	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	-	Faible	En halte migratoire
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	AP	Faible	Nidification peu probable au sol notamment à cause des poules pondeuses
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	AS	Faible	Nidification peu probable au sol notamment à cause des poules pondeuses
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	-	Nul	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	-	Faible	Non nicheur sur le site
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	LC	-	Nul	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	-	Nul	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	Nul	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	Nul	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	-	Nul	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	AS	Faible	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DD	-	Nul	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	-	Nul	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	R	Nul	
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	NT	-	Nul	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	-	Nul	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	-	Nul	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	AS	Nul	

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Liste rouge nationale	Statut Liste rouge Champagne-Ardenne	Sensibilité adaptée à la zone d'étude	Remarque - justification
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	-	Faible	Non nicheur sur le site
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	VU	Nul	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-	Nul	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC	AS	Faible	Nidification peu probable au sol notamment à cause des poules pondeuses
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	DD	-	Nul	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	Nul	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	Nul	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	VU	Faible	Nidification peu probable au sol notamment à cause des poules pondeuses
Rossignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	-	Nul	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	-	Nul	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	E	Faible	Non nicheur sur le site
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	-	Faible	Non nicheur sur le site
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	E	Faible	Passage en vol au-dessus du site
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	-	Faible	Non nicheur sur le site

LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; AS : A surveiller ; R : Rare ; E : En danger ; AP : A préciser ; DD : Données insuffisantes

G. SENSIBILITE DES RHOPALOCERES

Les inventaires réalisés au sein de la ZIP ont mis en évidence la présence de 5 espèces de rhopalocères communes. La ZIP est constituée d'une prairie avec des jeunes haies arbustives, et le tout entouré de grandes cultures.

Le principal enjeu pour les rhopalocères est la perte d'habitat. Or, sous les panneaux photovoltaïques, la surface sera enherbée et donc la prairie restera similaire.

La **sensibilité des rhopalocères est donc nulle à faible.**

H. SENSIBILITE DES AUTRES FAUNES

1. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été inventorié sur la ZIP. Le milieu n'est pas propice à ce taxon par l'absence de plan d'eau aux abords du site.

La **sensibilité est donc jugée nulle** pour ce taxon.

2. Reptiles

Aucun reptile n'a été inventorié sur la ZIP. L'hostilité du milieu rend la présence des reptiles compliquée, principalement à cause de la présence des poules.

La **sensibilité des reptiles est jugée nulle** sur la ZIP.

3. Mammifères terrestres

Deux espèces de mammifères ont été inventoriées sur la zone d'étude. Ces deux espèces sont communes dans les zones de grandes cultures comme c'est le cas pour ce projet.

Dans le cas présent, les deux espèces inventoriées ne sont ni protégées, ni menacés.

Ainsi, la **sensibilité des mammifères est faible**.

4. Odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été inventoriée sur le site. L'absence de plan d'eau à proximité rend le milieu peu attrayant pour ce taxon.

La **sensibilité des odonates est nulle** sur le site.

I. SYNTHESE DES SENSIBILITES DE LA ZONE D'ETUDE

Le Tableau 20 de synthèse ci-dessous l'ensemble des sensibilités développées dans les parties précédentes pour chacun des taxons.

Tableau 20. Synthèse des sensibilités par taxon

Taxon	Sensibilité globale sur le site	Remarques
Flore	Nulle	Absence de cet élément
Habitat	Nulle à faible	Prairie ressemer pauvre en espèces végétales
Zone humide	Nulle	Absence de cet élément
Avifaune	Faible	Présences d'espèces menacées, mais non nicheuses sur le site.
Rhopalocères	Nulle	Espèces présentes non protégées et non menacées
Entomofaune	Nulle	Absence d'individus
Reptiles	Nulle	Absence d'individus
Amphibiens	Nulle	Absence d'individus
Mammifères terrestres	Nulle	Espèces présentes non protégées et non menacées

A l'issue des différentes parties précédentes, il est possible de définir une sensibilité globale du site vis-à-vis du site.

La sensibilité du site peut être jugée comme nulle à faible.

Les principales sensibilités pèsent sur l'avifaune. En effet, la présence d'espèces menacées et protégées sur le site peut les rendre sensibles à la création d'un parc agrivoltaïque.

La présence de jeunes haies pourrait être favorables à l'avenir pour la nidification de ces espèces.

QUATRIEME PARTIE

DESCRIPTION DU PROJET ET IDENTIFICATION DES IMPACTS

A. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet agrivoltaïque sur l'exploitation avicole Argonn'œuf sera composé en deux parties : un ensemble de panneaux photovoltaïques devant le bâtiment de l'exploitation, et un deuxième ensemble derrière le bâtiment. La Figure 13 ci-dessous localise l'ensemble des panneaux.

Les panneaux choisis sont des panneaux sur un axe de rotation, qui se trouvera à 2.5 mètres de hauteur. Ainsi, les panneaux auront une hauteur maximale de 3.8 mètres. Les panneaux suivront ainsi la position du soleil en pivotant grâce à l'axe. Également, le mouvement des panneaux sera pilotable par le porteur du projet.

Les rangées de panneaux seront espacées de 8 mètres. Également, aucuns nouveaux chemins d'accès au site seront créés.

Ces informations proviennent du bureau d'étude « Ingelios », qui accompagne le porteur du projet. Ces informations ont été fournies le 30 juillet 2024.



Figure 13. Localisation du projet de parc agrivoltaïque (@Ingelios)

Les impacts engendrés par le projet agrivoltaïque découlent d'un niveau de sensibilité défini dans la partie précédente. Si aucune sensibilité n'a été formulée pour un taxon, les impacts seront donc absents. C'est le cas pour la Trame verte et bleue, la flore, les zones humides, l'entomofaune (rhopalocères, odonates...), les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens.

B. IDENTIFICATION DES IMPACTS BRUTS – HABITATS

Quelques zones de sensibilité très faible à faible ont été localisées sur la ZIP. Il s'agit ici respectivement des surfaces de prairie, et des haies plantés sur la ZIP.

Le projet n'est pas situé en emprise des haies et ne modifiera pas celles-ci. Ces habitats à faible sensibilité ne seront donc pas impactés, ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation.

Les lignes de panneaux seront implantées sur les surfaces de prairie, considéré à faible sensibilité. Durant la phase de travaux, aucune terre ne sera labourée. Cependant, des tranchées seront creusées afin de faire passer des câbles sous terre. On peut alors dire qu'il y aura **un impact très faible sur les prairies en phase de construction**.

Cependant, une fois installé, le site retrouvera sa gestion et l'habitat retrouvera sa condition de prairie. **Il n'y a donc pas d'impact en phase d'exploitation.**

C. IDENTIFICATION DES IMPACTS BRUTS – AVIFAUNE

Afin d'identifier les impacts sur l'avifaune, trois périodes biologiques de leur cycle ont été croisées avec la phase de travaux, et la phase d'exploitation. Il s'agit de la période de migration, de nidification et d'hivernage. Les éventuels impacts sur ces trois périodes biologiques de l'avifaune sont développés dans les sous-parties suivantes.

1. Impacts en phase de travaux

La phase de travaux est la période occasionnant le plus de dérangement. En effet, les sols sont modifiés, des machines multiplient les allers et retours sur le site, produisent des nuisances sonores. Cela peut occasionner de forts dérangements sur l'avifaune présente sur le site.

a. En période de migration

En période de migration, l'avifaune utilise un site comme Argonn'œuf comme lieu de repos et de nourrissage pour ensuite reprendre leur migration. En phase de travaux, le site sera constamment occupé par des engins et du personnel, ce qui rendra le site inaccessible pour l'avifaune migratrice. Lors des inventaires, certaines espèces migratrices ont été observées en halte migratoire sur le site comme le Pipit farlouse, le Tarier pâtre ou encore le Bruant des roseaux.

Ainsi, **l'impact des travaux sur les espèces migratrices en halte est considéré comme négligeable et non significatif**, à la vue des espèces observées et du dérangement occasionné par les travaux.

b. En période de nidification

En période de nidification, les travaux peuvent occasionner de forts dérangements, notamment pour les espèces nichant au sol, ou dans les haies.

Dans le cas présent, des espèces nichant au sol ont été inventoriées en période de reproduction comme l'Alouette des champs ou la Bergeronnette printanière. Également, la Perdrix grise a été observée sur le site. Les nuisances sonores, le passage des engins de travaux auront un effet d'effarouchement important sur l'avifaune nicheuse. Dans les cas les plus extrêmes, cela pourrait pousser certaines espèces à quitter leur site de nidification.

La réalisation de travaux aura un **impact faible en période de nidification sur l'avifaune**, à la vue du statut de conservation des espèces susceptibles de nicher au sein de la ZIP.

c. En période d'hivernage

Comme pour la migration, le site est principalement utilisé par les oiseaux comme zone de nourrissage en hiver. Les différents arbres plantés et les différentes plantes qui ornent le site offre une réserve de nourriture importante pour l'avifaune en période hivernale lorsque la nourriture se fait rare. Cependant, les espèces hivernantes se déplaceront plus facilement si elles sont effarouchées qu'en période de nidification par exemple.

L'impact sur l'avifaune hivernante en phase de travaux est jugé comme négligeable et non significatif.

Ainsi, le ReNArd préconise la réalisation des travaux hors période de nidification de l'avifaune.

2. Impacts en phase d'exploitation

a. En période de migration

La mise en place d'un parc agrivoltaïque supprime de l'espace ouvert pour les oiseaux souhaitant se poser et réaliser une halte migratoire.

Dans le cas présent, les oiseaux en halte observés se trouvaient principalement aux abords du bâtiment, dans les haies arbustives plantés récemment. En effet, ces arbustes constituent des réserves de nourritures. Le parc agrivoltaïque n'empiètera pas sur ces haies, laissant un espace de 40m entre la fin des rangés de panneaux et le bâtiment.

L'impact sur l'avifaune migratrice est jugé nul.

b. En période de nidification

Après la mise en place du parc agrivoltaïque, il a été démontré sur d'autres parcs (Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïque au sol MEEDDAT) que l'avifaune pouvait utiliser les zones sous et entre les modules en zone de chasse, d'alimentation ou de nidification. De plus, certaines espèces venant des bosquets alentours utilisent également le haut des plateaux comme perchoir de chant.

L'impact en phase d'exploitation sur la nidification des oiseaux est jugé nul à faible.

c. En période d'hivernage

Sur la période hivernale, les panneaux placés en hauteur offrent un abri contre les intempéries et des zones de réserves de nourritures. Également, les modules ne représenteront pas de barrière aux rapaces en chasse.

L'impact en période d'hivernage est jugé nul.

D. IMPACTS CUMULATIFS

Toutes les études d'impacts pour un projet photovoltaïque doivent prendre en compte les parcs du même type en exploitation ou en projet, dans un rayon de 30 kilomètres. Cette partie a pour but de cumuler les enjeux et impacts individuels à chaque parc ou projet pour définir un impact plus global sur l'environnement. Le cumul de ces enjeux et impacts mène alors parfois à un rehaussement des risques sur des projets impliquant de faibles impacts initiaux.

À la suite des recherches, il s'est avéré qu'aucun autre projet et parc agrivoltaïque au sol n'était présent sur le rayon de 30 kilomètres autour du projet d'Argonn'oeuf.

L'identification des impacts cumulatifs doit également porter sur tout autre projet ou installation existante et engendrant déjà un impact sur l'environnement.

Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été identifié d'installation de ce type dans un rayon de 30 kilomètres autour du projet.

Aucun impact cumulatif n'a donc été identifié dans le cadre de ce projet.

E. SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS POTENTIELS DU PROJET

Les impacts bruts précédemment définis en phase de travaux et en phase d'exploitation sont synthétisés dans le Tableau 21 ci-dessous.

Tableau 21. Synthèse des impacts potentiels par taxon

Etude ou Taxon	Période	Impacts bruts en phase travaux	Impacts bruts en phase exploitation	Argumentaire
Trame Verte et Bleue	Globale	Nuls	Nuls	Absence de ces éléments
Zone humide	Globale	Nuls	Nuls	Absence de zones humides

Etude ou Taxon	Période	Impacts bruts en phase travaux	Impacts bruts en phase exploitation	Argumentaire
Flore/Habitat	Globale	Très faibles	Nuls	Phase de travaux temporaire sur la prairie
Avifaune	En migration	Faibles	Nuls	Perte temporaire de surface
	En nidification	Moyens	Nuls à faible	Perte temporaire de zones de nidification
	En hivernage	Faibles	Nuls	Perte temporaire de surface
Rhopalocère	Globale	Nuls	Nuls	Nombre d'espèces présentes peu élevé
Orthoptère	Globale	Nuls	Nuls	Absence du taxon lors des inventaires
Reptile	Hors hibernation	Nuls	Nuls	Absence du taxon lors des inventaires
	En hibernation	Nuls	Nuls	Absence du taxon lors des inventaires
« Autres faunes » (mammifères terrestres)	Hors hibernation	Nuls	Nuls	Accommodation rapide en phase de travaux, zone déjà grillagée donc pas d'impact supplémentaire

CINQUIEME PARTIE

SEQUENCE EVITER – REDUIRE – COMPENSER (ERC)

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) vise à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, en dernier recours, à compenser celles qui n'ont pu être évitées ou réduites avec un objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Cette disposition législative a été renforcée par la loi du 8 août 2016, dite « loi biodiversité », avec l'obligation de respecter cette séquence ERC et, qui plus est, un objectif de résultat des mesures compensatoires qui seraient mises en place.

Les chapitres ci-dessous décrivent l'application de cette séquence pour le projet agrivoltaïque avec cette double logique d'éviter et de réduire en priorité les impacts et de rechercher une absence de perte voire un gain pour la biodiversité.

A. MESURES D'ÉVITEMENTS

Les mesures d'évitements consistent, dès la phase amont du projet, à rechercher des solutions pouvant éliminer les impacts potentiels du projet.

La majorité des impacts identifiés dans les parties précédentes sont faibles ou nuls. Cependant, un impact moyen a été identifié en phase de travaux pour l'avifaune nicheuse.

Dans le cadre de ce projet, la réalisation des travaux en période hivernale, pourrait être considérée comme une mesure d'évitement. En effet, la réalisation des travaux hors période estivale et printanière n'aura aucun impact sur l'avifaune nicheuse et migratrice.

B. MESURES DE RÉDUCTION

Des mesures de réduction pourraient être mises en place, si et seulement si, les travaux ne sont pas réalisés pendant la période préconisée dans les mesures d'évitement ci-dessus.

Ainsi, si cette période n'est pas respectée, le passage d'un écologue avant chaque début de chantier en période de reproduction de l'avifaune constituerait une mesure de réduction. L'écologue pourra confirmer ou non la présence d'espèces pouvant être impactées, et donc donner son aval pour la réalisation ou non des travaux.

A la vue de la mise en place des mesures d'évitements et de réduction, aucune mesure compensatoire n'est proposée, puisque l'application des deux autres mesures réduirait significativement les impacts bruts.

C. IMPACTS RESIDUELS APRES L'APPLICATION DES MESURES D'EVITEMENTS ET DES MESURES DE REDUCTION

L'ensemble des éléments cités dans les deux parties précédentes sont synthétisés dans le Tableau 22 ci-dessous.

Tableau 22. Synthèse des impacts bruts en phase de travaux après la mise en place de mesures

Etude ou Taxon	Période	Impacts bruts en phase travaux	Mesures de d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels en phase de travaux
Trame Verte et Bleue	Globale	Nuls			Nuls
Zone humide	Globale	Nuls			Nuls
Flore/Habitat	Globale	Très faibles			Très faibles
Avifaune	En migration	Nuls			Nuls
	En nidification	Moyens	Réalisation des travaux en période hivernale ou migratoire	Si mesure d'évitement pas respectée, passage d'un écologue avant la réalisation des phases de travaux.	Nuls
	En hivernage	Nuls			Nuls
Rhopalocère	Globale	Nuls			Nuls
Orthoptère	Globale	Nuls			Nuls
Reptile	Hors hibernation	Nuls			Nuls
	En hibernation	Nuls			Nuls
« Autres faunes » (mammifères terrestres)	Hors hibernation	Nuls			Nuls

D. MESURES DE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALES

Le projet agrivoltaïque s'insère sur une prairie, où plusieurs petits linéaires de haies ont été plantés proche du bâtiment avicole.

La plantation de haies multistrats, c'est-à-dire une haie composée d'arbustes et d'arbres de hauts jets (chêne, hêtres, érables...) tout autour de la parcelle permettrait de favoriser la biodiversité en créant un réseau bocager avec les haies déjà existantes. De plus, une haie comme celle-ci créerait de nombreuses zones d'ombres pour les poules pondeuses.

La Figure 14 ci-dessous propose un exemple de d'emplacement pour la plantation d'une haie multistrats.

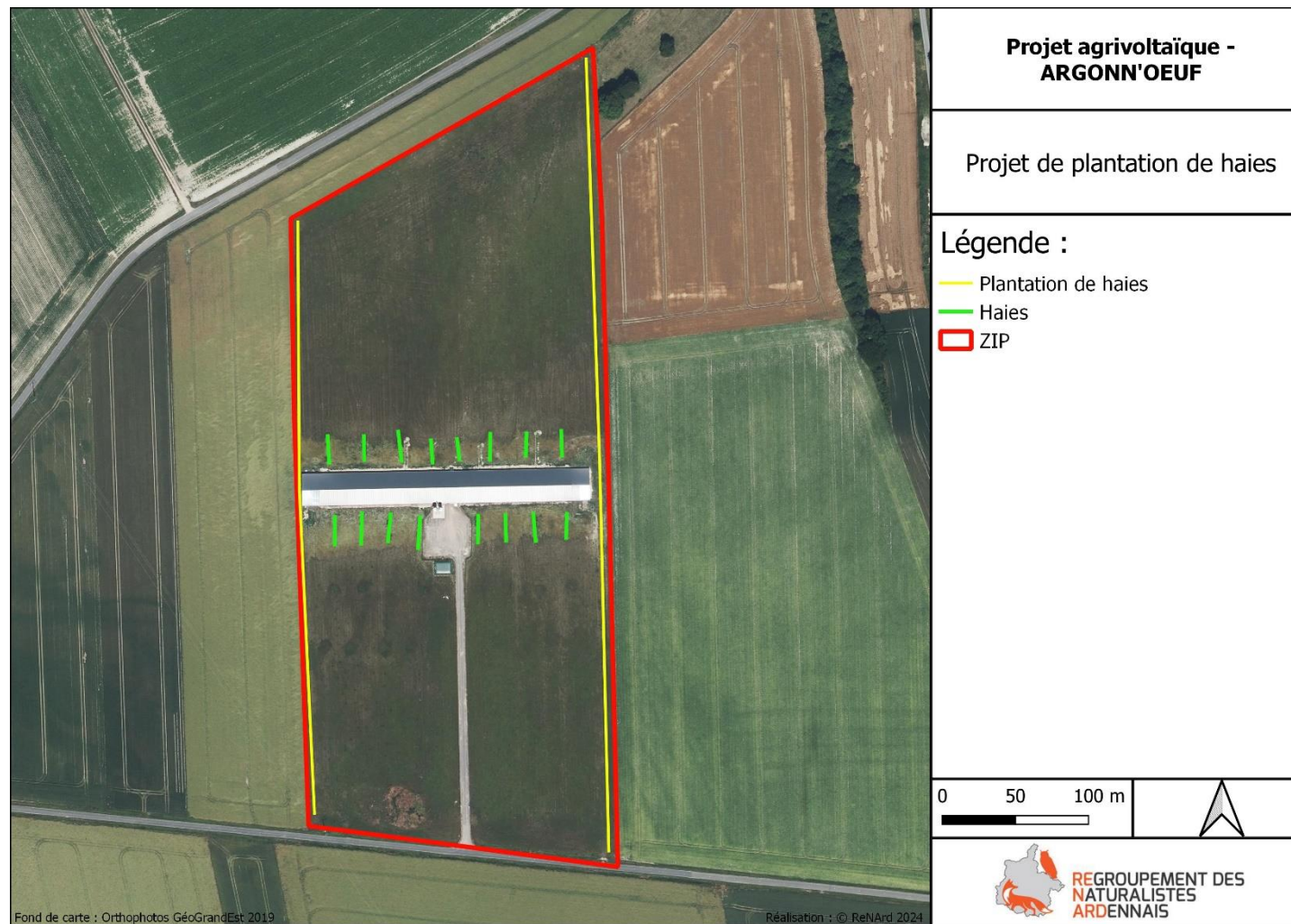


Figure 14. Exemple de localisation pour une plantation de haies

F. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Si les mesures d'évitements sont respectées, le niveau d'impact pour l'ensemble des taxons sera faible ou nul en période de travaux. Cependant, si ses mesures d'évitements ne sont pas respectées, un suivi par écologue devra être mis en place en période de travaux, en guise de mesure de réduction. En effet, avant chaque phase de travaux, un écologue devra passer sur le site, pour dénombrer le nombre d'espèces susceptibles d'être impactées par les travaux. Il donnera ensuite l'accord ou non pour la réalisation des travaux.

En phase d'exploitation, les impacts sont jugés nuls à faibles pour l'ensemble des taxons. Ainsi, aucun suivi environnemental ne s'avère nécessaire, à la vue des faibles niveaux d'impacts.

SIXIEME PARTIE

ETUDE DES SCENARIOS DE REFERENCE

A. SCENARIO DE REFERENCE : OBJECTIFS

Le « scénario de référence » est défini dans l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement comme la description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet. Le scénario tendanciel correspond à l'évolution la plus probable en cas de non mise en œuvre du projet.

Pour permettre d'apprécier les impacts du projet, il est nécessaire d'établir un ou des scénarios envisageables de maintien du terrain sans le projet. Le scénario de référence a pour objectif de comparer le site du projet à ce qu'aurait pu être le site sans les modifications induites par celui-ci.

La comparaison est établie entre l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre et en cas de mise en œuvre du projet. Ces deux scénarios sont opposés afin de justifier la cohérence du projet. Enfin il convient de considérer que l'analyse développée dans le présent rapport ne porte que sur la partie « biodiversité ».

B. SCENARIO TENDANCIEL

La zone d'implantation potentielle se situe dans la région naturelle de la vallée de l'Aisne, plus précisément sur les plateaux de grandes cultures. Cette région est caractérisée par sa nature rurale, traversée par le cours d'eau l'Aisne. Ce cours d'eau offre des habitats riches pour la biodiversité (prairies humides, zones humides...). Sur les plateaux, depuis plusieurs décennies, les prairies de pâturages et de fauches se transforment peu à peu en terres labourables pour produire céréales, maïs, pommes de terre... Cette transformation des terres est accompagnée par la suppression du bocage. De manière concomitante, il en découle une modification de la biodiversité ; avec une érosion progressive et la raréfaction de la faune et de la flore liée à ces habitats bocagers.

De manière moins visible, on note également la disparition des zones humides de petites tailles, des écotones, et la simplification des paysages.

Le scénario tendanciel tend à considérer le maintien de cette évolution, avec une régression constante des haies, des bosquets et des prairies ; ainsi que de la biodiversité qui lui est liée.

C. SCENARIO DE REFERENCE

L'implantation du projet agrivoltaïque d'Argonn'œuf n'aura pas d'impact sur le contexte paysager de la zone d'étude, si ce n'est qu'une altération temporaire de la prairie en phase de travaux, dû aux allers et venues des engins pour la construction du parc agrivoltaïque. A la suite de ces travaux, la prairie reprendra petit à petit son caractère initial. Cependant, si des mesures de plus-values environnementales sont mises en place, le site pourrait augmenter le linéaire bocager sur le secteur, et donc rehausser le niveau écologique du site, en créant de nouvelles zones de refuges, de nidification, de nourrissage...

D. CONCLUSION

L'implantation du parc agrivoltaïque ne devrait pas entraîner de modification majeure dans la trajectoire prise par le territoire ; à moins que le porteur de projet ne souhaite accompagner celui-ci d'une démarche d'accompagnement volontariste, par exemple avec la mise en place de mesures de plus-values environnementales.

SEPTIEME PARTIE

DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET ETUDE DES SCENARIOS DE REFEFRENCES

A. COMPATIBILITE SRCE

Le projet ne se situe pas pour partie au sein des corridors écologiques tels que définis dans le SRCE. **Les impacts seront inexistants et le projet n'est pas incompatible avec le SRCE.**

B. DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Le présent projet agrivoltaïque ne prévoit pas la destruction de surfaces boisées, qu'il s'agisse de bosquets, de haies ou autres. **En conséquence, il n'est pas nécessaire pour le porteur de projet de monter un dossier d'autorisation de défrichement en application du code forestier.**

C. DEROGATION A LA LEGISLATION SUR LES ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée ne sera impactée par la mise en place de ce projet agrivoltaïque, si les mesures d'évitements et éventuellement de réduction sont respectées. **Ainsi, aucune demande de dérogation ne devra être formulée par le porteur du projet.**

Cependant, si les mesures d'évitements ne sont pas respectées, certaines espèces protégées pourraient être impactées (Bruant des roseaux, Tarier des prés...). Si ces différentes mesures ne sont pas mises en place, **le porteur du projet devra faire une demande de dérogation d'espèces protégées.**

D. TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Le projet dans sa globalité ne prévoit pas d'atteintes possibles à des éléments susceptibles d'être couverts au titre de la loi sur l'eau. **Par conséquent, il n'est pas nécessaire pour le porteur de projet de monter un dossier portant à l'atteinte de la loi sur l'eau.**

E. ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Dans un rayon de 20 km autour du projet, 6 sites Natura 2000 sont recensés. Le Tableau 23 ci-dessous fournit le détail de ces sites tandis que la Figure 15 fournit une vue générale de la répartition. Aucun de ces sites n'est inclus au périmètre rapproché, les deux plus proches se situant à environ 1.2 kilomètres.

La Figure 15 localise l'ensemble des sites Natura 2000 situés dans un rayon de 20km autour de la ZIP.

Tableau 23. Liste des sites Natura 2000 dans un rayon de 20km autour de la ZIP

Type de site	Désignation	Surface	Distance minimale au projet
ZSC	FR2100259 - Savart du camp militaire de Suippes	7 957 ha	10km
ZSC	FR2100287 - Marais de Germont-Buzancy	99 ha	16km
ZSC	FR2100288 - Prairies d'Autry	166 ha	8.5km
ZSC	FR2100298 - Prairies de la vallée de l'Aisne	4 193 ha	1.2km
ZPS	FR2112008 - Vallée de l'Aisne à Mouron	385 ha	1.2km
ZPS	FR2112006 - Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire	2 142 ha	3.7km

Au regard de la distance entre les sites Natura 2000 et le projet, **aucune incidence directe de ce dernier sur ces sites n'est attendue.**

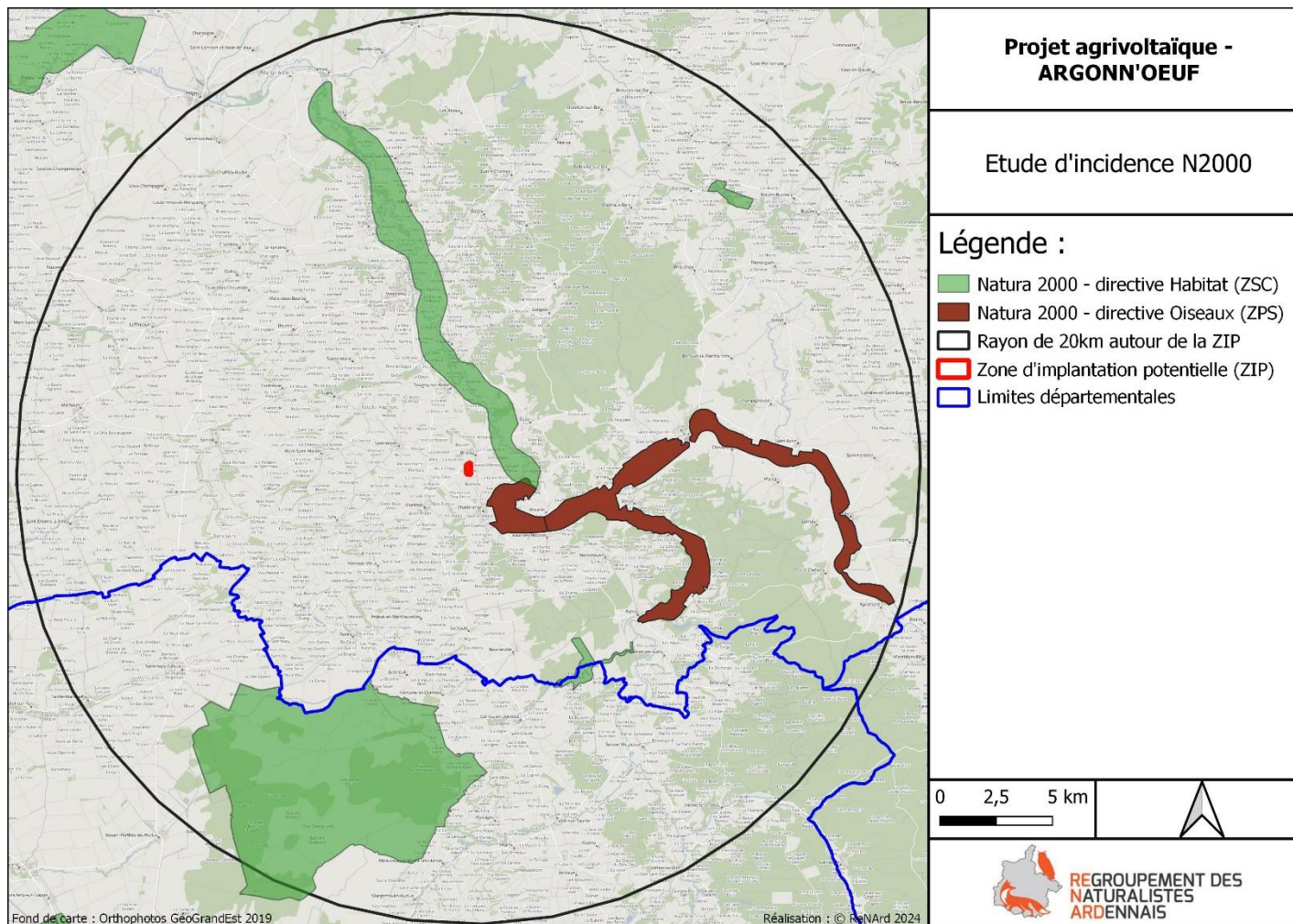


Figure 15. Localisation de la ZIP par rapport aux sites Natura 2000 dans un rayon de 20km

CONCLUSION GENERALE

La société Argonn'oeuf développe un projet de parc agrivoltaïque cadré dans l'espace sur la commune de Brécy-Brières. Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact environnementale, dont la partie relative à la Biodiversité, aux zones humides et la Trame Verte et Bleue a été confiée à l'association ReNard. Les inventaires de terrain ont été répartis sur 4 saisons, en 2023 et 2024.

A l'issue de cette phase, les sensibilités environnementales de la zone d'étude ont été analysées. D'une manière globale, celles-ci sont moyennes à faibles pour l'avifaune ; et faibles à nulles pour les taxons restants.

Les impacts attendus du projet sont de plusieurs ordres : le dérangement temporaire de l'avifaune nicheuse en période de travaux, et des impacts nuls pour les autres taxons en phase de travaux et d'exploitation.

En conséquence, une séquence ERC adaptée à ces enjeux a donc été proposée, permettant d'éviter les impacts attendus sur l'avifaune nicheuse en phase de travaux. Également, si les mesures d'évitements ne sont pas respectées, des mesures de réduction pourraient être mise en place. Aucune mesure de compensation n'est proposée, les mesures d'évitements et de réduction abaissant à un niveau négligeable les impacts du projet.

Sous réserve du respect de l'ensemble de cette démarche, alors il est probable que le développement de ce parc agrivoltaïque ne présente pas d'incompatibilité avec la préservation de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

DREAL Grand-Est, développement durable (Consulté le 31/07/20). <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Museum National d'Histoire Naturel, Inventaire National du Patrimoine Naturel (Consulté le 31/07/20). <https://inpn.mnhn.fr>

Syndicat des professionnels de l'énergie solaire, Etude de l'impact des parcs photovoltaïque au sol sur la biodiversité (Décembre 2020).

Légifrance, (Consulté le 31/07/20). <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (2009), Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol - l'exemple allemand – 43p.

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (2011), Installations photovoltaïques au sol Guide de l'étude d'impact. 107 p.

DREAL Picardie, (2015). Notice pour effectuer un diagnostic des enjeux Faune - Flore pour tout projet (études d'impacts, diagnostic PLU...) Version 16. 10 p.

CN'Air (2014). Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc photovoltaïque de Villebois. 183 p.

MEDDE, GIS Sol. 2013. Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages.

Eau France. Les zones humides. <http://www.zones-humides.org/> . Consulté en Mai 2020

MARGUERAY, Mélissa. 2017. Diagnostic « Zones humides » _Commune de Charmes-la-Côte (54), Cabinet d'Expertises FloraGIS, 18 pages.

CADEAU S. DUMONT C. et NOEL N. 2018. Etude zone humide selon les critères «sol » et « végétation ». Bureau d'étude Alise environnement. 37 pages

Faune Champagne Ardennes, (Consulté le 24/07/20). <https://www.faune-champagne-ardenne.org/>

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (Consulté le 03/06/20). <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

Service de l'état dans les Ardennes, Liste rouge des espèces menacées en Champagne Ardennes (Consulté le 31/07/20). <http://www.ardennes.gouv.fr/listes-rouges-des-especs-menacees-en-champagne-a688.html>

Association Française pour la Production Fourragère (2017). Mélanges de semences pour prairies de longue durée en France (3 ans et plus). 6 p.